

LA NATURE DU CRIME

REPERCUSSIONS DU
COMMERCE ILLICITE
D'ESPECES SAUVAGES
SUR LA SECURITE
MONDIALE



FONDS INTERNATIONAL POUR
LA PROTECTION DES ANIMAUX

Liste des abréviations et acronymes

CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
RCA	République centrafricaine
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple, République démocratique du Congo
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CRS	Congressional Research Service (Service de recherche du Congrès des États-Unis)
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
ETIS	Elephant Trade Information System (Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants de la CITES)
UE	Union européenne
FWS	Fish and Wildlife Service (Service des Eaux et forêts des États-Unis)
GRASP	Great Apes Survival Partnership (Partenariat pour la survie des grands singes)
HUJI-B	Harakat ul-Jihad-Islami-Bangladesh
ICCF	International Conservation Caucus Foundation
ICCWC	Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
IFAW	Fonds international pour la protection des animaux
OIG	Organisation intergouvernementale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
JMB	Jamaat-ul Mujahedin Bangladesh
KWS	Kenya Wildlife Service (Service de la faune sauvage du Kenya)
LRA	Lord's Resistance Army (Armée de résistance du Seigneur)
ONG	Organisation non gouvernementale
NSCN-IM	faction Isak-Muivah du Conseil national socialiste du Nagaland, en Inde
EMCO	Évaluation de la menace que représente la criminalité organisée (Europol)
PBS	Public Broadcasting Service (chaîne de télévision américaine)
RENAMO	Résistance nationale mozambicaine
TRAFFIC	Réseau mondial de surveillance du commerce d'espèces sauvages
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNTOC	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
OMD	Organisation mondiale des douanes
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)

LA NATURE DU CRIME

REPERCUSSIONS DU COMMERCE ILLICITE DES ESPECES SAUVAGES SUR LA SECURITE MONDIALE

Sommaire

Introduction	3
Résumé	4
L'ampleur du problème	8
Le commerce illicite d'espèces sauvages est lié à la violence, au radicalisme et au terrorisme	11
Le commerce illicite d'espèces sauvages est lié au crime organisé, à la corruption et à la fraude	14
Le commerce illicite d'espèces sauvages est une entreprise peu risquée pour les criminels	16
Zoom sur l'ivoire d'éléphant	19
Zoom sur la corne de rhinocéros	20
Autres espèces visées par le crime organisé	21
Une voie à suivre	22
Conclusion : le commerce illicite d'espèces sauvages doit être une priorité pour les gouvernements	26
Notes	28



IFAW

SEPTEMBRE 2013



« Je suis heureux et honoré de l'occasion qui m'est donnée de saluer le travail réalisé par les équipes et les bénévoles d'IFAW à travers le monde. Depuis plus de 40 ans, IFAW se bat pour que la vie sauvage puisse continuer à exister sur cette planète dont l'Homme colonise peu à peu tous les espaces. J'ai eu la chance de voyager à travers le monde, de rencontrer des hommes et des femmes pour lesquels le respect de la vie sauvage allait de soi. Avec eux, grâce à eux, j'ai compris tout le sens des mots de Romain Gary dans sa lettre à l'éléphant : "le

sort de l'homme, et sa dignité, sont en jeu chaque fois que nos splendeurs naturelles, océans, forêts ou éléphants, sont menacées de destruction".

Nous sommes la partie consciente de la nature, et cette conscience nous rappelle en permanence notre communauté d'origine avec tout ce qui vit et plus encore notre communauté de destin. Le sauvage n'est pas une marchandise, les qualités humaines que nous devons mettre en place pour le préserver sont les mêmes qualités dont nous devons user pour nous sauver nous-mêmes. Il peut arriver que singes ou éléphants disputent aux humains leurs récoltes, que tigres ou lions chassent leur bétail. Mais, qu'est-ce que cette compétition au regard des exactions commises par les colonnes armées qui vont, traversant les territoires, pillant, massacrant ce qui se trouve sur leur passage ? Lorsque les bandes criminelles peuvent aller et venir impunément, c'est la porte ouverte à d'autres menaces pour les peuples et leurs gouvernements, c'est la démocratie qui est en jeu. Combattre le trafic des espèces sauvages, c'est aussi assurer la sécurité de l'homo sapiens et de sa descendance ! »

Nicolas Hulot

NICOLAS HULOT

ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE POUR LA PROTECTION DE LA PLANÈTE



«Le trafic illégal de la faune sauvage a pris une ampleur nouvelle. Par sa faute, des espèces millénaires menacent de s'éteindre. Dans certaines régions du monde, notamment en Afrique, une criminalité organisée se nourrit de ce commerce lucratif. Au-delà même de la tragédie environnementale, ces bandes appauvrissent des peuples démunis, fragilisent des Etats souverains et alimentent des conflits armés. La France est aux côtés de tous ceux qui luttent avec courage, parfois au péril de leur vie, pour enrayer ce nouveau fléau.»

LAURENT FABIUS

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Introduction

EN 2008, LE FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX (IFAW) S'EST LANCÉ DANS UNE MISSION AMBITIEUSE : COMPRENDRE LA VÉRITABLE NATURE DE LA CRIMINALITÉ CONTRE LES ESPÈCES SAUVAGES PARTOUT DANS LE MONDE. Ce que nous avons découvert nous a choqués, et nous avons fait part de nos conclusions dans un rapport public, devenant l'une des premières organisations à affirmer que le commerce illicite d'espèces sauvages pouvait représenter une menace concrète et croissante pour la sécurité nationale et mondiale.

Depuis, le commerce international d'espèces en danger n'a fait qu'augmenter, rendant la menace toujours plus réelle et pesante. Un nombre record d'éléphants tués pour leur ivoire a été atteint en 2011 et 2012, et certaines sous-espèces de rhinocéros se sont éteintes ou sont sur le point de disparaître. Les braconniers tuent régulièrement des rangers, et certains des pays les plus pauvres du monde continuent de voir leur faune décimée pour alimenter le marché noir d'animaux sauvages et de parties de leur corps. Entretemps, les profits tirés du commerce illicite d'espèces sauvages ont atteint des niveaux autrefois réservés au commerce légal de métaux précieux. Dans le monde entier, des groupes criminels et violents sont devenus les principaux acteurs de cette industrie.

La communauté mondiale est en train de prendre conscience de la situation. En novembre 2012, Hillary Clinton, alors Secrétaire d'État des États-Unis, a déclaré que le commerce illicite d'espèces sauvages devait être combattu à tous les niveaux de la communauté internationale, et qu'il s'agissait d'un problème de sécurité nationale. En mai 2013, la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté une résolution appelant les nations du monde entier à considérer la criminalité contre la faune sauvage et les forêts comme une forme sérieuse de crime organisé. Au même moment, dans un rapport remis au Conseil de sécurité des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a souligné le lien potentiel entre le braconnage et d'autres activités criminelles organisées au plan international, y compris le terrorisme.

IFAW a mis à jour son rapport *La nature du crime* en réaction à la nécessité toujours plus pressante de mettre en œuvre des réponses à la criminalité contre les espèces sauvages, afin d'améliorer notre compréhension des implications du commerce illicite d'espèces sauvages, et de mettre en lumière les liens connus et potentiels qui unissent le braconnage, le commerce illicite d'espèces sauvages et les activités criminelles organisées internationales.

Ce rapport actualisé contient de nouvelles preuves sur la gravité de la menace que le commerce illicite d'espèces sauvages et la crise du braconnage représentent pour la sécurité, la faune sauvage et l'humanité. Il étudie également les liens entre le commerce illicite d'espèces sauvages et la violence, le radicalisme, le crime organisé, la corruption, la fraude et le terrorisme, en mettant en lumière les signes qui suggèrent que les revenus du braconnage contribuent à financer des activités violentes menées par des acteurs étatiques ou non.

IFAW travaille depuis longtemps à éradiquer le commerce illicite d'espèces sauvages dans les pays d'origine, de transit et de destination. Nous fournissons des formations et de l'équipement aux unités de rangers contre le braconnage ; nous formons les douaniers pour qu'ils détectent, identifient et confisquent les produits de contrebande d'espèces sauvages ; nous militons pour des mesures plus strictes de protection des éléphants et des rhinocéros au niveau national et international ; nous coopérons avec les autorités de lutte contre la fraude pour qu'elles arrêtent et fassent juger les revendeurs au marché noir ; nous faisons campagne pour réduire la demande des consommateurs partout dans le monde.

Depuis 2005, IFAW travaille en partenariat avec INTERPOL, parce que nous partageons un profond engagement dans la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages en renforçant les capacités et en améliorant le partage d'informations entre les différentes agences de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages. Nous sommes fiers d'être la première ONG à avoir conclu un partenariat formel avec le Programme contre le crime environnemental d'INTERPOL, en mai 2013.

IFAW est convaincu qu'en s'attaquant à tous les liens de la chaîne du commerce illicite d'espèces sauvages, et en travaillant à supprimer les possibilités de profits criminels, la communauté mondiale peut progresser vers un monde plus sûr pour les animaux et les hommes.

AZZEDINE DOWNES
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'IFAW

Résumé

EN 2008, LE RAPPORT D'IFAW était l'une des premières publications de son genre à affirmer que le commerce illicite d'espèces sauvages était non seulement un crime environnemental grave, d'ampleur mondiale, aux effets profondément négatifs pour la protection des espèces en danger, la stabilité des écosystèmes et la préservation de la biodiversité, mais aussi une menace réelle et croissante pour la sécurité nationale et mondiale. Depuis 2008, le problème n'a fait que s'aggraver et la communauté mondiale en a pris conscience. Le 1er mai 2013, la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté une résolution appelant les nations du monde à « considérer la criminalité contre la faune sauvage et les forêts comme une forme sérieuse de crime organisé, et à renforcer les sanctions contre les mafias et les réseaux qui profitent de ce commerce illicite¹ ».

Ce rapport actualisé cherche à améliorer encore notre compréhension des implications du commerce illicite d'espèces sauvages pour la sécurité mondiale, et à souligner les liens connus et potentiels qui unissent le braconnage, le commerce illicite d'espèces sauvages et les acteurs et organisations criminelles qui opèrent à l'échelle locale, nationale et mondiale. Ce rapport démontre la nécessité d'augmenter nettement l'attention et les ressources accordées à la question pour comprendre toutes les ramifications du commerce illicite d'espèces sauvages et ses liens avec d'autres activités illicites—trafic de drogue et d'armes, cor-

ruption et fraude ainsi que, plus inquiétant, militantisme et terrorisme—qui, toutes, affectent gravement non seulement la sécurité et le développement des communautés locales où les ressources en faune sauvage sont pillées, mais aussi la sécurité des nations et des régions dans lesquelles ces communautés se situent, et celle de la communauté mondiale dans son ensemble.

De problème localisé aux régions du monde où beaucoup d'habitants n'ont pas accès aux ressources de base, le commerce illicite d'espèces sauvages s'est transformé en une véritable industrie globale. Divers organismes et rapports estiment que ce commerce pèse au moins 19 milliards de dollars US par an et classent le commerce illicite d'espèces sauvages, bois et poissons inclus, au 4e rang des activités illicites mondiales après les stupéfiants, les contrefaçons et la traite d'êtres humains, devant le pétrole, les œuvres d'art, l'or, les organes humains, les armes de poing et les diamants^{2,3,4,5}. Les trafiquants disposent d'un large éventail de marchandises à exploiter en fonction de leurs ressources, de leurs motifs et de leur situation géographique dans le monde : fourrures de félins, cornes de rhinocéros, ivoire d'éléphant, viande de brousse, écailles de pangolin, châles en shahtoosh, carapaces de tortue, bile d'ours, ailerons de requin ou caviar. La chaîne d'approvisionnement allant de la population animale d'origine au consommateur est complexe. Elle alimente une demande qui couvre toute une palette d'usages : mets délicats, médecine traditionnelle asiatique, animaux de compagnie, ornements et babioles, trophées de chasse, vêtements, maroquinerie, bijoux et artisanat traditionnel.

Ce commerce prolifère sans difficulté grâce au commerce légal parallèle d'espèces sauvages (estimé à plus de 300 milliards de dollars US par an), à l'expansion du marché mondial sur Internet, au flou des lois sur le commerce d'espèces sauvages, à l'absence de lutte contre la fraude, au manque de structures basiques de gouvernance et au développement rapide des marchés économiques. De plus, la criminalité contre les espèces sauvages ne bénéficie pas de l'attention qu'elle mérite de la part des organismes politiques et des agences locales, nationales et internationales de lutte contre la fraude et de sécurité.

On a recensé de nombreuses cargaisons importantes d'espèces sauvages illicites passant les frontières internationales, et la plupart des experts s'accordent sur le fait que ce commerce illicite à grande échelle, tant en valeur qu'en volume, nécessite les réseaux et les compétences des grandes mafias pour réussir. L'activité du commerce illicite d'ivoire dans le monde a plus que doublé depuis 2007 et est désormais trois fois plus importante qu'en 1998, année record sur deux décennies, lorsque l'ivoire s'échangeait jusqu'à 1 700 euros/kg dans les rues de Pékin⁶. Le braconnage est également en train de pousser les rhinocéros au bord de l'extinction, le prix de la corne de rhinocéros atteignant actuellement autour de 51 000 euros/kg^{7,8} : plus que la valeur de l'or ou du platine⁹.





Le commerce illicite d'espèces sauvages représente également un risque direct pour les personnes et les communautés des endroits où vit la faune sauvage. Au moins 1 000 rangers ont été tués dans 35 pays différents ces dix dernières années¹⁰. Au niveau mondial, le commerce illicite d'espèces sauvages sape le développement durable par ses effets sur la sécurité et l'application de la loi.

Les chefs de guerre ou les groupes militants poursuivant des objectifs idéologiques ou politiques, souvent par la violence, et qui ont été liés à des cas spécifiques d'activités criminelles violentes, ont également été associés à des cas de braconnage à grande échelle. Les chefs de guerre et les milices établis en Somalie et au Soudan chasseraient les éléphants en Afrique centrale. Selon les experts, ils utilisent les défenses pour acheter des armes et soutenir leurs activités¹¹. On a également signalé des militants affiliés à al-Qaïda s'adonnant au commerce illicite d'ivoire, de fourrures de tigre et de cornes de rhinocéros en Inde, au Népal, en Birmanie et en Thaïlande¹².

Les experts pensent que le commerce illicite d'espèces

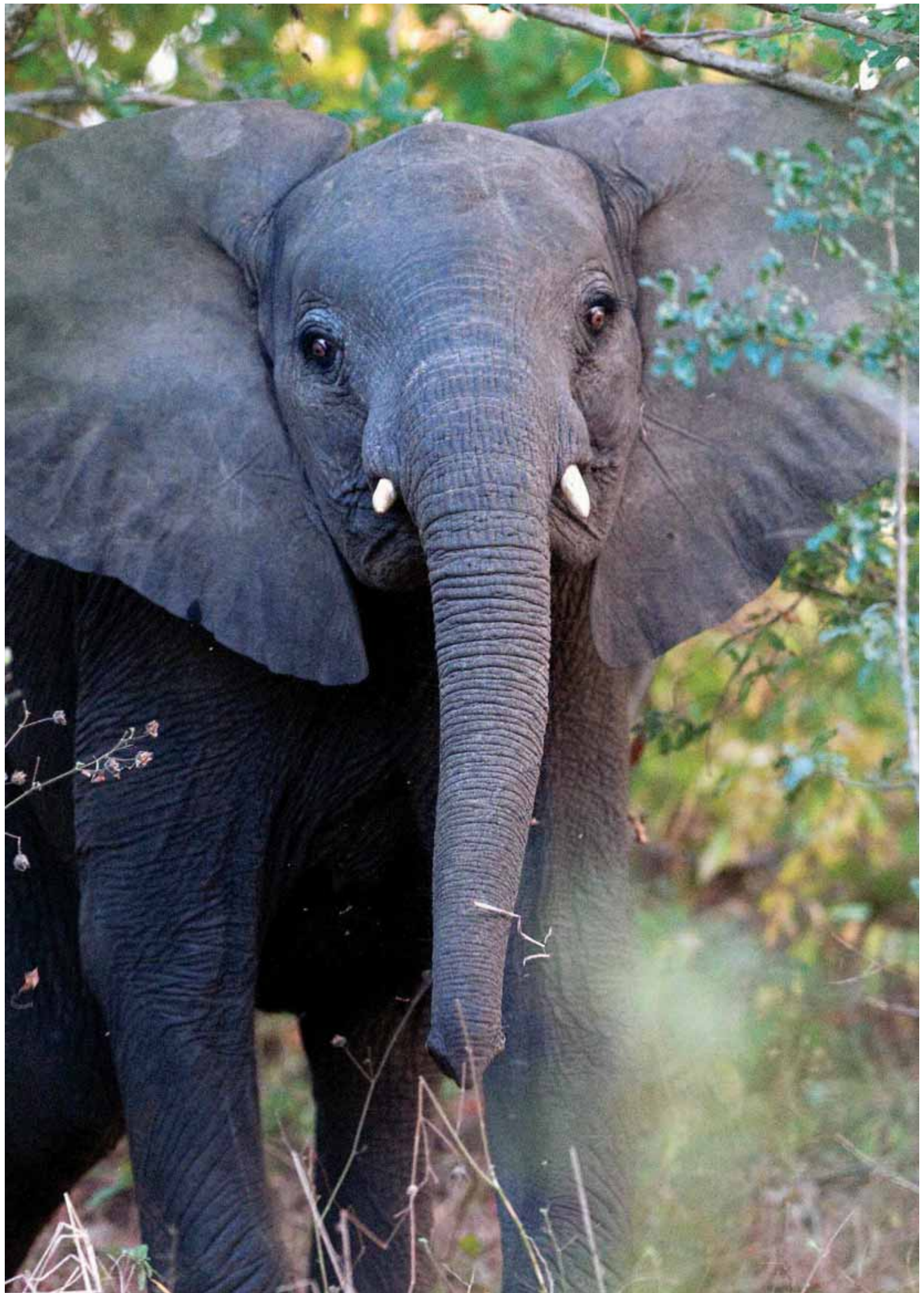
sauvages est devenu une source de revenus pour des groupes identifiés comme extrémistes, voire terroristes. L'ivoire, comme les diamants dans d'autres conflits africains, pourrait financer de nombreux groupes rebelles et milices en Afrique, y compris l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army, LRA), les Shebabs de Somalie et les Janjawids du Darfour.

Des forces gouvernementales du Congo, de l'Ouganda et du Sud-Soudan indépendant depuis peu ont également été impliquées dans le braconnage et le commerce illicite d'espèces sauvages. Dans de nombreuses régions d'Afrique, les braconniers d'éléphants utilisent des armes qui ne peuvent être acquises qu'auprès de sources militaires ; ces armes de type militaire marquent une amélioration dans la portée, la précision et la puissance de feu accessible aux bandes de braconniers, et dans leur capacité à tuer un grand nombre d'animaux ainsi que les rangers chargés de les protéger¹³.

Une grande partie du commerce illicite est gérée par des organisations criminelles qui mènent une planification détaillée, disposent de moyens financiers importants, comprennent et utilisent les nouvelles technologies, et sont souvent bien armées¹⁴. Ces groupes criminels organisés, en particulier ceux qui disposent de capacités de contrebande, jugent le trafic de faune sauvage attirant en raison des risques réduits, des profits élevés et des sanctions faibles. Les trafiquants d'espèces sauvages utilisent des itinéraires de contrebande similaire à ceux des trafiquants de drogue, et différents crimes se mélangent souvent, les contrebandiers se diversifiant dans le trafic d'animaux pour masquer leur trafic de drogue, ce qui rend la lutte contre la fraude encore plus compliquée¹⁵. Au fur et à mesure que le crime organisé, les milices et les entités terroristes se sont impliqués dans le commerce illicite d'espèces sauvages, l'utilisation de mécanismes sophistiqués de blanchiment d'argent pour déplacer leurs bénéfices et protéger leurs organisations de la détection et des poursuites a également augmenté.

Les organisations criminelles qui s'en prennent aux espèces sauvages adaptent en permanence leurs tactiques pour éviter d'être découvertes et poursuivies, ce qui rend les frontières nationales de plus en plus obsolètes. Le commerce légal d'espèces sauvages est également utilisé comme support du commerce illicite : transport de spécimens illicites au lieu d'espèces autorisées, mélange des deux dans les cargaisons, utilisation de documents falsifiés, faux permis d'identification ou faux numéros de permis¹⁶.

Par rapport aux autres activités criminelles transnationales, le faible risque de détection, les sanctions relativement réduites et les conséquences minimales de la criminalité contre les espèces sauvages sont de véritables incitations à participer au commerce illicite d'espèces sauvages. Dans le cas de l'ivoire, très peu de grandes saisies sont effectivement suivies d'actions efficaces de lutte contre la fraude – enquêtes, arrestations, condamnations,



et sanctions à l'effet dissuasif¹⁷. Le commerce illicite d'espèces sauvages est considéré comme une entreprise peu risquée pour les criminels, en grande partie parce que le trafic n'est pas considéré comme une priorité par de nombreuses agences de lutte contre la fraude.

La pire année pour les saisies d'ivoire d'éléphant a été 2011, avec presque 40 tonnes d'ivoire de contrebande saisies¹⁸. Les services de la lutte contre la fraude déclarent que le crime organisé a une mainmise de plus en plus active sur le marché noir de l'ivoire, car seule une machinerie criminelle bien huilée peut transporter des centaines de kilos d'ivoire d'un bout à l'autre du monde dans une relative impunité. Au cours des dix dernières années, 11 000 éléphants de forêt ont été tués dans un seul parc (le parc national de Minkebe au Gabon¹⁹), et la population totale d'éléphants de forêt a chuté de 62 % sur la même période²⁰. Ce taux d'abattage dépasse la natalité, une tendance qui, si elle n'est pas inversée, pourrait entraîner l'extinction des éléphants d'Afrique dans certaines régions d'ici quelques années²¹. Dernières horreurs en date, plusieurs massacres d'éléphants ont eu lieu au Tchad, au Cameroun et en République centrafricaine en 2013.

En 2012, le nombre record de 668 rhinocéros ont été victimes du braconnage en Afrique du Sud, soit presque 50 % de plus qu'en 2011²². En 2013, le bilan s'est encore aggravé, avec 201 rhinocéros tués rien que dans le parc national Kruger²³. Une sous-espèce de rhinocéros noir a été déclarée éteinte à l'état sauvage en Afrique occidentale en 2011, et la même année, le Vietnam a perdu son dernier rhinocéros de Java, tué par des braconniers²⁴. En avril 2013, les autorités de la faune sauvage du parc national du Limpopo, au Mozambique, ont signalé que les 15 derniers rhinocéros du pays avaient été massacrés par des braconniers, avec la complicité des gardes-chasse chargés de les protéger²⁵. En Inde, on pense que les cornes de rhinocéros sont échangées contre des armes par les groupes militants qui travaillent avec les organisations de braconniers²⁶.

En conclusion, le commerce illicite d'espèces sauvages devrait être une priorité pour les gouvernements et leurs agences. Les mafias, les groupes d'insurgés, les milices brutales et les unités militaires corrompues font partie des principaux acteurs d'un trafic d'espèces sauvages à grande échelle. De nombreux experts des politiques commerciales en matière d'espèces sauvages et de lutte contre la fraude, partout dans le monde, s'accordent à dire qu'il faut d'urgence plus de ressources pour mieux comprendre et, en fin de compte, combattre le commerce illicite d'espèces sauvages, y compris les activités entreprises par les organisations criminelles transnationales.

Afin de s'opposer aux syndicats criminels qui contrôlent le commerce illicite d'espèces sauvages dans le monde, il est crucial que la communauté de la lutte contre la fraude ait accès à

des informations qui lui permettront d'identifier à temps les tendances émergentes, de lutter contre les tendances actuelles, de planifier ses activités futures et de mettre en œuvre les meilleures techniques et technologies disponibles. Simultanément, une stratégie intégrée de lutte contre la fraude impliquant la police, l'armée, les juges et les douaniers est nécessaire. Plusieurs exemples démontrent clairement combien l'aide au partage d'informations transfrontalières permet d'obtenir d'excellents résultats dans la lutte contre la criminalité envers les espèces sauvages. Il faut des ressources pour soutenir ces efforts.

Jusqu'à présent, les principaux arguments de la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages se concentraient sur la ressource elle-même : protéger les espèces contre l'extinction, prévenir la propagation de maladies transmises par les animaux, stopper la cruauté envers les animaux, encourager le tourisme local, protéger la biodiversité, soutenir les économies et les moyens de subsistance en milieu rural. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, cependant, le commerce illicite d'espèces sauvages n'est plus seulement un problème de protection ou de bien-être des animaux. Il s'agit d'un problème de sécurité nationale et mondiale qu'il faut aborder en tant que tel.

IFAW soumet les recommandations suivantes aux gouvernements, aux institutions multilatérales, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales :

1 Élever la criminalité contre les espèces sauvages au même niveau que d'autres activités criminelles organisées d'ampleur internationale, telles que la traite d'êtres humains et le trafic de drogue, qui représentent des menaces importantes pour la sécurité et le développement mondial.

2 Renforcer les cadres politiques et législatifs, accroître les capacités de lutte contre la fraude et développer des systèmes judiciaires efficaces afin de mieux combattre la criminalité contre les espèces sauvages au niveau local, national et international.

3 Élaborer et mettre en œuvre à l'échelle régionale des stratégies et des réseaux de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages en les interconnectant par un mécanisme de coordination mondiale.

4 S'attaquer à la demande croissante et à la disponibilité des produits dérivés d'espèces sauvages par des initiatives ciblées de sensibilisation des consommateurs et de réduction de la demande dans les principaux états consommateurs.

L'ampleur du problème

FACE A LA PROLIFERATION ALARMANTE DES PRISES ILLEGALES D'ANIMAUX SAUVAGES et de parties de leur corps pour alimenter le marché noir par-delà les frontières internationales ces dernières années, les autorités de la lutte contre la fraude du monde entier cherchent encore des moyens d'endiguer un secteur toujours plus prolifique du crime international et de faire cesser le commerce avant qu'il soit trop tard pour de nombreuses espèces animales en danger.

De problème localisé aux régions du monde où beaucoup d'habitants n'ont pas accès aux ressources de base, le commerce illicite d'espèces sauvages s'est transformé en une véritable industrie mondiale. Divers organismes et rapports estiment que ce commerce pèse au moins 19 milliards de dollars US par an. En 2011, l'ONG américaine Center for International Policy a publié dans le cadre du projet Global Financial Integrity (*Intégrité financière mondiale*) un rapport analysant l'ampleur, les flux, la distribution des bénéfices et l'impact des principaux types de commerce illicite. Selon ce rapport, le commerce illicite d'espèces sauvages, bois et poisson inclus, se classe au 4^e rang des activités illicites mondiales après les stupéfiants, les contrefaçons et le trafic d'êtres humains, devant le pétrole, les œuvres d'art, l'or, les organes humains, les armes de poing et les diamants^{2,3,4,5}. On considère que le commerce illicite d'espèces sauvages fait jeu égal avec le trafic de drogues et le commerce d'armes, tant en termes de recettes pour les entreprises criminelles que de menaces pour la sécurité mondiale. Une grande partie de ce commerce prend place sous la forme d'entreprises clandestines étroitement imbriquées dans une industrie criminelle qui génère d'énormes revenus non documentés, sans aucune traçabilité, dont on pourrait ne jamais connaître toute l'ampleur.

De plus, les coupables mènent leurs funestes activités en tout anonymat, dans l'ombre, souvent en conjonction avec d'autres éléments criminels dangereux. C'est seulement récemment que les autorités de la lutte contre la fraude et les analystes de la sécurité ont commencé à comprendre les liens qui unissent les criminels pratiquant le commerce illicite d'espèces sauvages et les menaces identifiées contre la stabilité et la sécurité mondiales.

Le nombre d'animaux sauvages capturés illégalement et échangés sur le marché noir mondial des animaux et des produits dérivés est incroyablement difficile à estimer. Les rapports d'analyse de TRAFFIC signalent que de 2005 à 2009, la CITES a enregistré, pour le commerce légal d'espèces d'intérêt international, un volume annuel moyen de plus de 3 17 000 oiseaux vivants, un peu plus de 2 millions de reptiles vivants, 2,5 millions de peaux de crocodile, 1,5 million de peaux de lézard, 2,1 millions de peaux de serpent, 73 t de caviar, 1,1 million d'objets en

corail et pratiquement 20 000 trophées de chasse⁶. Le commerce illicite est estimé à environ un tiers du commerce légal⁷, bien que pour certains produits et espèces, comme le caviar, la valeur du commerce illicite puisse atteindre plusieurs fois celle du commerce légal⁸. Les trafiquants disposent d'un large éventail de marchandises à exploiter en fonction de leurs ressources, de leurs motifs et de leur situation géographique dans le monde: fourrures de félins, cornes de rhinocéros, ivoire d'éléphant, viande de brousse, écailles de pangolins, châles en shahtoosh, carapaces de tortues, bile d'ours, ailerons de requin ou caviar. La chaîne d'approvisionnement allant de la population animale d'origine au consommateur est complexe. Elle alimente une demande qui couvre toute une palette d'usages: mets délicats, médecine traditionnelle asiatique, animaux de compagnies, ornements et babioles, trophées de chasse, vêtements, maroquinerie, bijoux et artisanat traditionnel (par ex. hankos, sceaux utilisés principalement au Japon).

Ce commerce prolifère sans difficulté grâce au commerce légal parallèle d'espèces sauvages (*TRAFFIC a estimé la valeur des produits dérivés d'espèces sauvages importés légalement dans le monde à plus de 323 milliards de dollars US par an*), à l'expansion du marché mondial sur Internet, au flou des lois sur le commerce d'espèces sauvages, à l'absence de lutte contre la fraude, au manque de structures basiques de gouvernance et au développement rapide des marchés économiques. De plus, les cadres légaux et les sanctions sont souvent manifestement insuffisants par rapport aux dispositions qui s'attaquent au commerce illicite de drogues et d'armes dans la plupart des pays. Par exemple, en mars 2013, un contrebandier chinois a été appréhendé au Kenya avec 439 objets en ivoire travaillé, maquillés et dissimulés dans une valise au milieu d'écorces d'arbres pour les faire passer comme remèdes traditionnels. L'homme a été condamné à moins de 1 dollar US d'amende par objet et a ensuite été libéré, selon le Kenya Wildlife Service¹⁹.

De plus, la criminalité contre les espèces sauvages ne bénéficie pas de l'attention qu'elle mérite de la part des organismes politiques et des agences locales, nationales et internationales de lutte contre la fraude et de sécurité. D'après la CITES, « il est très difficile d'évaluer l'ampleur de la criminalité en matière d'espèces sauvages, en partie parce qu'elle reste en marge de la "grande criminalité" et n'est donc pas enregistrée de la même manière que les meurtres, les viols, le trafic de drogues ou les cambriolages²⁰ ». Ainsi, les syndicats criminels sont attirés par le trafic d'espèces sauvages en raison de sa grande rentabilité, des faibles risques de détection ou de poursuite, et de la légèreté des amendes et des peines de prison.

Les braconniers ont un accès direct aux armes militaires et aux marchés de l'armement associés à la criminalité organisée et aux groupes terroristes²¹. En Afrique, les rapports des médias, des ONG et du gouvernement notent régulièrement que le com-

merce illicite d'espèces sauvages implique des milices et des chefs de guerre dont certains ont été reliés à des attaques terroristes perpétrées dans la région et ont des liens supposés avec al-Qaïda. Dans certains cas, ces mêmes groupes rebelles, chefs de guerre et milices qui terrorisent les communautés de nombreux pays d'Afrique traversent le continent et se lancent dans le braconnage à grande échelle. Le fait que des bandes de braconniers lourdement armées puissent pénétrer dans les parcs nationaux, les réserves et autres zones protégées pour tuer un grand nombre d'animaux puis traverser de nombreuses juridictions avec leur butin avant d'expédier la marchandise de contrebande vers des destinations du monde entier via les grands ports et aéroports est une source d'inquiétude pour la plupart de ceux qui travaillent dans le domaine de la sécurité, de la défense et de la lutte contre la fraude au niveau mondial.

On a recensé de nombreux incidents de cargaisons importantes d'espèces sauvages illicites passant les frontières internationales. La plupart des experts s'accordent sur le fait que ce commerce illicite à grande échelle, tant en valeur qu'en volume, nécessite les réseaux et les compétences des grandes mafias pour réussir. D'après INTERPOL, le Département d'État des États-Unis, l'UNODC et d'autres, les mêmes itinéraires sont utilisés pour faire passer les espèces sauvages en contrebande d'un pays

et d'un continent à l'autre que pour les armes, les drogues et les êtres humains, les coupables étant également souvent les mêmes. De fait, la criminalité contre les espèces sauvages va souvent de pair avec d'autres délits tels que la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent, le vol et le meurtre^{22,23,24}. La Commission de l'UNODC pour la prévention du crime et la justice pénale convient que l'implication de groupes criminels bien organisés a fait de l'exploitation de l'environnement une activité professionnelle dont les revenus élevés encouragent le braconnage d'espèces menacées et protégées^{25,26}.

L'ivoire d'éléphant et la corne de rhinocéros ont atteint de telles valeurs que les braconniers professionnels sont en train d'évincer les chasseurs traditionnels plus localisés du business du braconnage. Aujourd'hui, les marchés illicites de l'ivoire et de la corne sont alimentés par certains des groupes militants et criminels les plus perfides et les plus lourdement armés du monde²⁷. L'activité du commerce illicite d'ivoire dans le monde a plus que doublé depuis 2007 et est désormais trois fois plus importante qu'en 1998, année record sur deux décennies. Avec un prix qui atteint 2 205 \$ US /kg dans les rues de Pékin²⁸, la grande majorité de l'ivoire illicite — jusqu'à 70 % selon les experts²⁹ — s'écoule vers la Chine où une classe moyenne florissante et un appétit apparemment insatiable pour les produits

Principales destinations du commerce illicite d'espèces sauvages

Selon la plupart des sources, la **CHINE** est le plus grand consommateur de produits illicites dérivés d'espèces sauvages⁹. De l'ivoire à la corne de rhinocéros en passant par les écailles de pangolin, la bile d'ours, l'os de tigre et la soupe d'aïlerons de requin, la demande en espèces sauvages et produits dérivés en Chine est massive et augmente encore¹⁰. Elle concerne notamment de nombreux produits dérivés d'espèces sauvages directement liés aux groupes extrémistes militants violents et à leurs activités organisées de braconnage, en Afrique et ailleurs. Par exemple, plus de la moitié des grosses cargaisons d'ivoire illicite saisies par les autorités au niveau mondial sont destinées à la Chine, et d'innombrables agences de lutte contre la fraude et experts du monde entier ont identifié la Chine comme l'une des principales destinations des chaînes de trafic pour de nombreuses autres espèces sauvages¹¹. En réaction, le gouvernement chinois a fortement intensifié ses activités de lutte contre la fraude, en travaillant avec des ONG, des OIG et d'autres

parties intéressées, notamment les sites Internet chinois impliqués dans le commerce d'espèces sauvages¹².

Les **ÉTATS-UNIS** sont un grand consommateur sur le marché noir des espèces sauvages et certains les considèrent comme la seconde destination du trafic dans le monde¹³. Le FWS saisit généralement pour 10 millions de dollars US d'espèces sauvages illicites chaque année, un montant qui ne représente probablement que le sommet de l'iceberg de la contrebande d'espèces sauvages importées dans le pays¹⁴. Les États-Unis sont l'une des principales destinations de reptiles rares tels que les crocodiles, les pythons, les caïmans et les tortues marines, ainsi que de mammifères tels que les éléphants et les ours. Les États-Unis sont également un marché de premier plan pour l'ivoire et les sculptures en ivoire, ainsi que pour les objets d'art ou d'artisanat fabriqués avec des parties du corps et des produits dérivés d'espèces protégées. Des oeufs et de la viande de tortue marine sont fréquemment interceptés dans certains ports d'entrée de même que des remèdes asiatiques à base de diverses espèces sauvages menacées, par exemple les tigres et les pangolins¹⁵.

L'**UNION EUROPÉENNE** est généralement considérée comme la troisième destination

des espèces sauvages illicites¹⁶. En une année seulement, les autorités européennes de lutte contre la fraude ont saisi plus de 7 000 cargaisons, représentant plus de 3,5 millions de spécimens d'espèces sauvages protégées par la CITES¹⁷. L'UE est un marché aussi bien qu'une plateforme de transit pour le commerce illicite d'espèces sauvages. Par exemple, d'après le programme ETIS, l'Europe représente environ un tiers de toutes les saisies d'ivoire dans le monde, la Belgique, la France, le Portugal et le Royaume-Uni étant les principaux pays de transit. Ces pays, ainsi que l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne, sont remarqués pour leurs fréquentes saisies d'ivoire en petites quantités. Le caviar, la laine de vigogne et les reptiles font également partie des objets couramment commercialisés, ce qui pourrait avoir un impact dramatique sur les populations sauvages de ces espèces. Entre 2000 et 2005, 12 tonnes de caviar illicite ont été saisies dans l'UE¹⁸.

en ivoire alimentent une demande en ivoire d'éléphant qui ne montre aucun signe d'affaiblissement.

La demande en Asie est également en train de mener le rhinocéros au bord de l'extinction, le prix de la corne de rhinocéros au marché noir atteignant actuellement 51 000 euros/kg^{30,31} — plus que l'or et le platine³². Dans toute l'Afrique, il reste à peine 26 000 rhinocéros : 21 150 rhinocéros blancs, principalement en Afrique du Sud, et 4 200 rhinocéros noirs (sous-espèces en danger critique) en Afrique orientale, principalement au Kenya. L'UITN a déclaré le rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest éteint en 2011 et le rhinocéros blanc du Nord, une sous-espèce d'Afrique centrale, à la limite de l'extinction avec seulement sept individus survivants^{33,34}. Le nombre de rhinocéros victimes du braconnage en Afrique du Sud a explosé ces cinq dernières années, passant de 13 en 2007 à plus de 630 en 2012. Comme l'a rapporté *Le New York Times*, le pays fait appel à un nombre accru de rangers, à l'armée nationale, et même à des drones pour stopper le massacre, mais en vain. « Ces animaux préhistoriques en armure grise sont souvent retrouvés agenouillés, perdant leur sang par un trou béant dans le museau³⁵. »

Le bilan humain

Le commerce illicite d'espèces sauvages constitue un risque direct pour les personnes et les communautés des lieux où l'on trouve ces animaux. Les criminels et les mafias terrorisent et exploitent la population des communautés rurales dans certains des pays les plus pauvres du monde, profitent de la corruption des fonctionnaires locaux chargés de protéger la faune sauvage, tuent et blessent les rangers et le personnel de lutte contre la fraude. De ce fait, ils font peser une grave menace sur la stabilité, les moyens de subsistance et les ressources naturelles de ces communautés³⁶. Cumulés, ces impacts locaux forment des défis nationaux qui, à leur tour, s'additionnent pour créer des risques internationaux.

Les effets du commerce illicite d'espèces sauvages sont probablement les plus perceptibles sur le terrain, là où des espèces sauvages gravement menacées s'accrochent à la vie, sous la protection d'une poignée de rangers mal équipés. D'après la Fédération internationale des gardes forestiers, au moins 1 000 rangers ont été tués dans 35 pays ces dix dernières années, mais les chiffres réels pourraient bien être situés entre 3 000 et 5 000 victimes³⁷. Plusieurs cas ont été recensés par The Thin Green Line, une fondation qui soutient les gardiens de parcs partout dans le monde :

┌ En République démocratique du Congo, ces 10 dernières années, 183 rangers ont été tués dans un seul parc national³⁸.

┌ En Colombie, des rangers sont victimes des mines antipersonnel ainsi que des confrontations avec les cartels de la drogue et les milices³⁹.

┌ En Inde, des braconniers ont enterré des rangers vivants dans des fosses de sciage⁴⁰.

Ces morts tragiques nous rappellent cruellement que dans le commerce illicite d'espèces sauvages, la vie des animaux n'est pas la seule en jeu. En 2012, alors qu'il était sénateur, l'actuel Secrétaire d'État des États-Unis John Kerry a dirigé une audience du Congrès lors de laquelle a été souligné l'impact de la criminalité contre les espèces sauvages sur les populations locales des pays en développement, sur la sécurité mondiale et le terrorisme⁴¹. Selon ses déclarations, « [le braconnage] est une menace pour les économies en développement et prospère là où la gouvernance est la plus faible. Les braconniers, avec leurs armes lourdes, sont un danger pour les rangers moins bien armés et les civils autant que pour les animaux qu'ils visent. Ils [... apportent] la dévastation sur les villages et les familles. De plus en plus souvent, les gangs organisés et les milices éliminent des troupeaux entiers et tuent quiconque se met en travers de leur chemin⁴². »

S'attaquer au commerce illicite d'espèces sauvages contribue également à lutter contre les menaces envers la sécurité économique et la santé publique

Outre son impact sur la sécurité nationale et mondiale, le trafic d'espèces sauvages menace également la sécurité économique. Nombre des régions touchées par le braconnage dépendent lourdement du tourisme environnemental. La diminution du nombre d'animaux à observer et l'augmentation de la

violence nuisent à la viabilité d'une région en tant que destination touristique. Le commerce illicite détourne également des fonds des entreprises légitimes en plaçant les devises entre les mains de criminels, ce qui gêne la croissance économique.

L'initiative « One Health » admet que quelque 70 % des maladies émergentes ou réémergentes sont zoonotiques, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre des animaux aux humains^{46, 47}. Un nombre croissant de pandémies humaines — SRAS, grippe aviaire, virus Ebola, entre autres — sont causées par des agents infectieux qui, après transmission des animaux (en particulier sauvages) aux humains, peuvent ensuite se propager rapidement dans la population.

Le trafic d'espèces sauvages représente une grave menace pour la santé publique, car le contact étroit entre les humains et les animaux et l'absence de l'hygiène la plus basique sont courants dans le milieu du commerce illicite et offrent l'environnement idéal à la propagation des maladies zoonotiques aux humains⁴⁸. En contournant les contrôles de santé publique, le commerce illicite d'animaux vivants ou de parties de leur corps, y compris la demande croissante en viande de brousse, met non seulement la santé des individus en danger, mais pourrait aboutir à une grave pandémie⁴⁹.

Les effets sur le développement durable dans le monde

Au niveau mondial, le commerce illicite d'espèces sauvages sape le développement durable par ses effets sur la sécurité et l'état de droit. Les itinéraires du trafic d'espèces sauvages sont souvent similaires à ceux du trafic de drogue, d'armes ou d'êtres humains, ce qui amène le commerce illicite d'espèces sauvages à accentuer la détérioration de la sécurité le long de ses itinéraires. Les régions où l'insécurité règne sont souvent perturbées dans leur développement social et économique, avec des conséquences directes sur la sécurité nationale et internationale, ainsi que le développement humain^{43,44}.

La criminalité contre les espèces sauvages dépasse de loin la seule destruction de la faune sauvage et des sites sauvages qui pourraient, autrement, servir de support à un développement économique positif. Comme l'explique Valerie Hickey, scientifique spécialiste de l'environnement à la Banque mondiale, « la criminalité contre les espèces sauvages mène à la prolifération des armes précisément dans les régions qui ont besoin d'une diminution des conflits, pas d'une augmentation ; elle apporte de l'argent à la corruption précisément dans les pays où la corruption a déjà mis un frein à toutes les prises de décisions favorables aux pauvres et où il est déjà difficile de travailler légalement ; elle apporte de l'eau au moulin de la criminalité et sape les efforts de bonne gouvernance, de démocratie et de transparence précisément dans les communautés qui ont besoin de plus de voix, pas de plus de silence... La lutte pour mettre fin à la criminalité contre les espèces sauvages est une lutte pour l'humanité⁴⁵. »

Le commerce illicite d'espèces sauvages est lié à la violence, au radicalisme et au terrorisme

LES CHEFS DE GUERRE OU LES GROUPES MILITANTS poursuivant des objectifs idéologiques ou politiques, souvent par la violence, et qui ont été liés à des cas spécifiques d'activités criminelles violentes, ont également été associés à des cas de braconnage à grande échelle. La contrebande de toutes sortes est « de plus en plus convergente avec les réseaux à motivations idéologiques, donnant naissance à une nouvelle génération de menaces hybrides », d'après les informations de l'ONG américaine Center

for Strategic and International Studies dans le cadre de son projet Transnational Threats (menaces transnationales)⁵⁰. Le commerce illicite d'espèces sauvages ne fait pas exception.

Il existe un lien géographique étroit entre le commerce illicite d'espèces sauvages et les activités criminelles et militantes violentes. Par exemple, l'Afrique centrale et orientale, région tristement réputée pour ses problèmes de braconnage et de trafic d'espèces sauvages à grande échelle, est également devenue un creuset du crime et du terrorisme potentiel⁵¹. C'est particulièrement vrai pour le commerce illicite d'ivoire, où des braconniers disposant d'importants moyens et d'armes adoptent une approche de guérilla dans leurs activités. On signale que des chefs de guerre et des milices basées en Somalie et au Soudan chassent les éléphants en Afrique centrale et, selon les experts, utilisent les défenses pour acheter des armes et subvenir à leurs activités⁵².

Ces dernières années, on a également signalé la présence de militants affiliés à al-Qaïda s'adonnant notamment au commerce illicite d'ivoire, de fourrures de tigre et de cornes de rhinocéros, en Inde, au Népal, en Birmanie et en Thaïlande⁵³. On rapporte aussi que des individus installés au Bangladesh, suspectés d'avoir des liens avec les groupes terroristes locaux, embauchent des trappeurs locaux et s'infiltrent dans les syndicats criminels organisés autour du parc national de Kaziranga afin de braconner sur le territoire du parc et dans les zones protégées à proximité⁵⁴.

Dans les deux cas, il est important de noter que le braconnage en tant que tel ne se produit pas isolément. Il n'a aucune valeur si l'animal ne peut pas être transporté sur un marché, quel que soit l'endroit où ce marché existe. C'est pourquoi les braconniers, individuellement ou dans le cadre d'opérations à grande échelle, doivent entrer en contact avec les organisations de trafiquants et les réseaux financiers illicites afin de déplacer l'ivoire et autres produits partout dans le monde, là où la demande et les marchés sont les plus dynamiques, en exploitant au passage les états turbulents, les frontières floues, la faiblesse de la lutte contre la fraude et la corruption des fonctionnaires, depuis l'Afrique jusqu'à l'Asie et au-delà⁵⁵.

Les recettes du braconnage financent des activités violentes

Bien qu'on ne sache pas tout sur les liens entre le braconnage et les conflits, y compris le terrorisme, les experts pensent que le commerce illicite d'espèces sauvages est devenu une source de revenus pour des groupes extrémistes identifiés et même des organisations terroristes. Capables d'atteindre les régions isolées et les habitats de faune sauvage difficiles d'accès, des acteurs non étatiques violents opérant hors de la juridiction et de la portée de n'importe quel pays sont parfaitement conscients que le

commerce de parties du corps et de produits dérivés d'espèces sauvages peut générer des revenus importants pour financer leurs projets. Des produits rares issus de la faune sauvage, à la valeur élevée sur le marché noir, peuvent être utilisés en garantie, tout comme l'or, par ceux qui ont besoin de se procurer rapidement des liquidités⁵⁶.

L'implication des milices et des groupes d'insurgés dans le braconnage et la contrebande, en particulier en liaison avec l'ivoire, n'a rien de nouveau. À la fin des années 1970 et 1980, l'UNITA et la RENAMO ont été fortement impliquées dans l'abattage d'éléphants et l'exportation d'ivoire illicite le long d'itinéraires facilités par la South African Military Intelligence⁵⁷. Une grande partie des membres des forces spéciales d'Afrique du Sud étaient d'anciens chasseurs ou gardes-chasse, ou avaient participé à d'autres activités liées à la faune sauvage avant d'être formés à la guerre dans le bush. Cela a aidé l'UNITA et la RENAMO à mettre en place des opérations efficaces de récolte de l'ivoire⁵⁸. Outre l'ivoire, la RENAMO est réputée avoir trempé dans le trafic de cornes de rhinocéros, de bois exotiques rares, de pierres précieuses volées et de fausse monnaie^{59,60}.

En 2012, Ian James Saunders, cofondateur du Tsavo Trust, ancien officier de l'armée britannique et des renseignements, vétéran des opérations de contre-insurrection en Irak et en Afghanistan, a expliqué aux députés et aux sénateurs américains que « la menace est crédible de voir la "franchise extrémiste" suivre un schéma répétitif, en termes opérationnels et économiques : on cherche une marchandise illicite, bénéficiant d'une forte demande, à exploiter pour financer le terrorisme. L'ivoire répond trop bien à ces critères. La demande et le marché de l'ivoire illicite ont le potentiel de générer des fonds pour mener à bien un nombre croissant d'attaques, aussi bien en Afrique que dans le reste du monde⁶¹. »

Le commerce croissant de viande de brousse est un autre exemple de la manière dont le commerce illicite d'espèces sauvages a transformé un moyen de subsistance en bien de consommation. Le Dr Heather E. Eves, qui travaille et mène des recherches en Afrique depuis 1985 et est actuellement conseillère technique en chef du réseau Bushmeat-free Eastern Africa Network (réseau pour une Afrique australe sans viande de brousse), note qu'en Afrique centrale, cette marchandise est exploitée non seulement pour le profit, mais surtout pour le profit nécessaire au soutien d'actions violentes de soulèvements et de guerre. « Une grande

partie de l'Afrique centrale a vu le braconnage exploser en raison de la hausse continue de la demande en viande de brousse dans les régions urbaines. Les milices rebelles et d'autres groupes militants ont saisi l'occasion et continuent à prendre le contrôle de grandes parties des parcs de la région, en utilisant la viande de brousse, l'ivoire et autres ressources de faune sauvage autant pour leur subsistance que pour se payer des armes et des fournitures. Nous savons également qu'il existe une multitude d'organisations actives dans d'autres régions d'Afrique, avec des liens vers l'Asie. La nature sophistiquée du braconnage, en termes d'organisation et de pouvoir, dépasse désormais tout ce dont nous avons été témoins depuis des décennies⁶². »

Des militants islamistes affiliés à al-Qaïda et basés au Bangladesh sont suspectés de financer le braconnage de tigres, rhinocéros, éléphants et autres espèces en voie de disparition dans le parc national de Kaziranga pour soutenir des activités terroristes, selon des sources policières en Inde. Parmi ces groupes, on peut citer le Harakat ul-Jihad-Islami-Bangladesh (HUJI-B) et le Jamaat-ul Mujahedin Bangladesh (JMB), deux entités considérées comme des organisations terroristes étrangères par le Département d'État des États-Unis et les gouvernements européens⁶³. Des fonctionnaires indiens, des commerçants locaux et des braconniers affirment que ces militants se sont tournés vers le commerce d'espèces sauvages pour obtenir un soutien financier parce que les profits tirés du braconnage et du trafic d'espèces sauvages sont indétectables^{64,65}. Des groupes séparatistes nationaux pourraient également être impliqués. Un ancien braconnier de rhinocéros, qui travaille désormais avec le Département des Forêts, a identifié les groupes tribaux militants karbis et le NSCN-IM (faction Isak-Muivah du Conseil national socialiste du Nagaland), des entités associées au radicalisme, à la violence et au terrorisme, comme les principaux coupables du braconnage de rhinocéros à Kaziranga⁶⁶.

Acteurs non étatiques violents impliqués dans l'abattage d'éléphants et de rhinocéros

On pense que l'ivoire, comme les diamants dans d'autres conflits africains, finance de nombreux groupes rebelles et milices en Afrique. Dans certains cas, les éléphants sont victimes des rebelles et des milices qui utilisent des armes sophistiquées, conçues pour les guerres humaines. Des groupes armés tels que la LRA, les She-

Les revenus du braconnage peuvent financer des activités terroristes

Le commerce illicite d'espèces sauvages semble être l'un des moyens que de nombreux affiliés d'al-Qaïda et autres militants ont choisis pour collecter des fonds afin de financer leurs opérations⁶⁷. Le braconnage et le trafic d'espèces sauvages procurent aux militants des bénéfices sans traçabilité et faciles à échanger : deux caractéristiques

indispensables dans un monde où, depuis les attentats du 11 septembre 2001, les circuits de blanchiment d'argent et d'organisation bancaire précédemment utilisés par les groupes terroristes ont été démantelés⁶⁸.

L'ONU fait le lien entre le braconnage des éléphants, la criminalité et le terrorisme

En mai 2013, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, a souligné la grave menace sécuritaire que représente la criminalité organisée contre les espèces sauvages, en particulier en Afrique. « Le braconnage parfois lié à d'autres activités criminelles, voire terroristes, représente une grave menace pour la paix et la sécurité durables en Afrique centrale », a-t-il déclaré dans un rapport au Conseil de sécurité de l'ONU⁸⁹. Pour Ban Ki Moon, il est probable que le trafic de l'ivoire constitue une source

importante de financement pour les groupes armés, dont l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) du fugitif Joseph Kony. « La situation est devenue tellement grave que les autorités nationales de certains pays comme le Cameroun ont décidé de faire appel à l'armée nationale en renfort aux forces de l'ordre (police et gendarmerie) pour pourchasser les contrebandiers. », a déclaré Ban Ki Moon⁹⁰.

babs de Somalie et les Janjawids du Darfour sont impliqués dans le braconnage des éléphants et le trafic d'ivoire.

La LRA est une organisation rebelle qui circule en Afrique centrale. Elle est tristement célèbre pour les exécutions de masse, les viols, les enlèvements et la mutilation des victimes, ainsi que le recours aux enfants soldats⁶⁹. Le chef du groupe, Joseph Kony, a été inculpé de crimes contre l'humanité par la Cour pénale internationale⁷⁰ et qualifié de « terroriste mondial » par les États-Unis⁷¹. Une centaine de membres des Opérations spéciales américaines aident plusieurs milliers de soldats africains à traquer Kony au plus profond des jungles d'Afrique centrale, dans le cadre d'un large effort pour contrer la menace naissante liée à la croissance de réseaux terroristes en Afrique⁷². Selon le rapport annuel 2012 de l'organisation LRA Crisis Tracker, des fugitifs de la LRA ont récemment signalé avoir été témoins de scènes où des rebelles abattaient des éléphants et prélevaient leurs défenses à la demande de Kony. Ces rescapés ont déclaré que Kony avait ordonné à ses combattants de tuer autant d'éléphants que possible⁷³. Ils ont également décrit l'arrivée d'inconnus par hélicoptère, dans des endroits isolés, pour distribuer des rations en échange d'ivoire⁷⁴. D'autres ont déclaré que leur groupe avait tué des éléphants et acheté des armes et des munitions avec les bénéfices réalisés. *Le New York Times* a rapporté que Kony vendait probablement son ivoire de contrebande à des détaillants soudanais au Soudan⁷⁵. En janvier 2013, le Conseil de sécurité des Nations-Unies a demandé une enquête sur les sources de financement de la LRA, y compris le braconnage des éléphants et la contrebande d'ivoire⁷⁶.

La Somalie, qui subit l'insécurité et l'anarchie depuis plus de 20 ans, est devenue le terrain des militants islamistes, des trafiquants d'armes, des marchands d'esclaves et des pirates modernes⁷⁷. Les Shebabs, un groupe islamiste militant qui a fait allégeance à al-Qaïda en 2012⁷⁸ et contrôle la plupart de la Somalie, sont suspectés de former des combattants pour pénétrer au Kenya voisin et tuer des éléphants, afin de vendre leur ivoire pour se procurer de l'argent⁷⁹. D'anciens associés des Shebabs ont signalé que le groupe encourageait les villageois le long de la frontière entre le Kenya et la Somalie à leur rapporter des

défenses, qui étaient ensuite expédiées via le port de Kismayo, une plaque tournante notoire de la contrebande sous le contrôle des Shebabs⁸⁰. En 2011, un article de Vanity Fair relatif à cette crise avertissait que « rien de moins qu'une opération militaire à grande échelle n'arrêtera[it] le braconnage dans le nord [du Kenya]⁸¹ ». Comme l'indique l'ordre de mission de l'Africom, le Commandement des États-Unis pour l'Afrique, « l'alliance [avec les Shebabs] offre à al-Qaïda un refuge sûr pour former des combattants étrangers, planifier et mener des opérations terroristes à l'échelle mondiale... Cette situation représente une menace directe pour la sécurité des États-Unis⁸². »

Des marchands d'ivoire soudanais et des fonctionnaires occidentaux ont déclaré que les milices Janjawids (pillards à cheval) qui opèrent au Darfour et, plus récemment, dans l'ouest du Tchad⁸³, sont également des braconniers acharnés. Les Janjawids ont été accusés du génocide de milliers de civils au début des années 2000, lorsque le Darfour a explosé sous les conflits ethniques. Les autorités internationales de la lutte contre la fraude soupçonnent que des centaines de miliciens Janjawids ont participé au massacre d'au moins 300 éléphants dans le parc national de Bouba Ndjida au Cameroun en janvier 2012⁸⁴. Des cavaliers armés suspectés d'appartenir à la même bande de Janjawids soudanais avaient effectué des tentatives de braconnage similaires contre des éléphants de la réserve de Dzanga-Sangha, en République centrafricaine, en 2011⁸⁵. Les Janjawids sont également les principaux suspects dans les massacres d'éléphants perpétrés en mars 2013 au Tchad et au Cameroun (voir ci-dessous). Après avoir abattu les éléphants, les Janjawids emportent les défenses au Soudan, où elles sont embarquées sur des navires à destination de l'Asie principalement, ou bien échangées contre des armes⁸⁶.

Les milices Janjawids, armées d'AK-47, sont également responsables du massacre de rhinocéros blancs du Nord, une espèce en danger critique d'extinction qui faisait son retour dans le parc national de la Garamba, à la frontière du Soudan et de la République démocratique du Congo, jusqu'au début des raids Janjawids en 2003, d'après un article de Newsweek publié en 2008. Emmanuel de Merode, biologiste spécialiste de la con-

servation des espèces, a décrit comment une vingtaine de miliciens à cheval se chargent généralement de l'abattage, tandis que des dizaines d'autres campent aux limites du parc avec de grandes caravanes d'ânes portant les provisions nécessaires aux longues journées de voyage depuis le Soudan et retour. En 2012, on recensait seulement deux rhinocéros dans le parc de la Garamba, une condamnation à mort pour cette population⁸⁷. Pour Emmanuel de Merode, « il peut y avoir du braconnage local aussi, mais ce sont les Janjawids qui les ont éliminés⁸⁸. »

Acteurs étatiques

Il ne fait aucun doute que les milices sont impliquées dans le braconnage des éléphants ; cependant elles ne sont pas les seules responsables. Des forces gouvernementales du Congo, de l'Ouganda et du Sud-Soudan indépendant depuis peu ont également été impliquées dans le braconnage et le commerce illicite d'espèces sauvages. L'ONU et INTERPOL ont accusé l'armée congolaise aussi bien que le CNDP de Laurent Nkunda d'avoir participé au braconnage⁹¹. On a également parlé d'une participation militaire et de l'usage d'hélicoptères pour le braconnage⁹².

Les responsables du parc de la Garamba, les scientifiques et les autorités congolaises pensent que les militaires ougandais ont tué 22 éléphants depuis un hélicoptère en mars 2012, pour un butin de plus d'un million de dollars en ivoire⁹³. Les 140 rangers armés du parc, dépassés, n'étaient pas en mesure de faire face aux incursions de l'armée ougandaise qui faisait mine de rechercher Joseph Kony tout en s'emparant de l'ivoire⁹⁴.

Les braconniers qui chassent l'éléphant dans de nombreuses régions d'Afrique utilisent des armes disponibles seulement auprès de sources militaires, par ex. des M-16 de fabrication américaine ou des G3 allemands, qui tirent leurs projectiles jusqu'à 500-600 m de distance, soit deux fois la portée des AK-47. Le KWS a récupéré des roquettes que les braconniers somaliens emportent parfois pour s'attaquer aux rangers ou pour dissuader les patrouilles du KWS de les poursuivre⁹⁵. Ces armes militaires améliorent la portée, la précision et la puissance de feu dont disposent les gangs de braconniers, et leur capacité à tuer les animaux ainsi que les rangers chargés de leur protection⁹⁶. L'ONU a récemment adopté un traité sur le commerce des armes qui doit servir de cadre pour réguler le commerce international d'armes conventionnelles et contribuer aux efforts de prévention des conflits, de l'instabilité régionale, du terrorisme et du crime organisé transnational, ce qui peut inclure le trafic d'espèces sauvages⁹⁷.

Le commerce illicite d'espèces sauvages est lié au crime organisé, à la corruption et à la fraude

EN MAI 2013, L'ONU A OFFICIELLEMENT QUALIFIÉ LE TRAFIC D'ESPÈCES SAUVAGES ET DE BOIS DE « GRAVE CRIME ORGANISÉ », passible de condamnations sévères d'au moins quatre ans de prison, ce qui permettra également à l'UNODC d'étendre son rôle dans la lutte contre ce commerce⁹⁸.

Aux États-Unis, le FBI définit le crime organisé comme « tout groupe ayant une forme quelconque de structure formalisée, dont le principal objectif est d'obtenir de l'argent par des activités illicites. Ces groupes maintiennent leur position par l'utilisation de la violence ou de menaces de violence, la corruption des fonctionnaires, les pots-de-vin ou l'extorsion, et ont généralement un impact important sur les personnes de leur voisinage, de leur région ou de leur pays tout entier⁹⁹. »

De toute évidence, une grande partie du commerce illicite est dirigé par des organisations criminelles qui mènent une planification détaillée, disposent de moyens financiers importants, comprennent et utilisent les nouvelles technologies, et sont souvent bien armées¹⁰⁰.

Le trafic s'appuie sur des frontières poreuses, des fonctionnaires corrompus et des réseaux solides de commerce illicite organisé. Les compétences et les relations nécessaires pour vendre illégalement des espèces sauvages, alliées aux profits lucratifs, rendent ce type de trafic extrêmement attirant pour les criminels de haut vol qui y voient un moyen assez simple d'obtenir des fonds, que ce soit en parallèle ou en appui d'autres activités illicites. Le niveau atteint par le marché noir mondial en termes de réseaux, de bénéficiaires et d'opérateurs, ainsi que dans ses liens avec d'autres organisations criminelles, représente une menace importante pour la loi et la stabilité internationales.

Comme l'ont souligné les experts, il existe des points communs évidents entre les groupes ou les individus du crime organisé et les opérations du commerce illicite d'espèces sauvages¹⁰¹ :

- ⌋ planification détaillée
- ⌋ moyens financiers importants
- ⌋ utilisation ou menaces de violence
- ⌋ gestion internationale des cargaisons
- ⌋ contrefaçon et falsification de permis et certificats

- ┌ participants bien armés de matériel sophistiqué
- ┌ possibilités de bénéfices massifs
- ┌ capacité de blanchiment d'énormes quantités d'argent

Les groupes criminels organisés, en particulier ceux qui disposent de capacités de contrebande, sont attirés par le trafic d'espèces sauvages en raison de ses risques limités, de ses bénéfices élevés et des sanctions réduites. Des produits tels que la corne de rhinocéros, le musc ou la bile d'ours peuvent valoir plus cher que l'or ou la cocaïne ; le trafic d'espèces sauvages peut rapporter plus de 1000 fois l'investissement de départ¹⁰².

Le commerce d'espèces sauvages fournit parfois une couverture à d'autres formes de criminalité. En surveillant le commerce illicite d'espèces sauvages en Chine, IFAW a identifié un site Internet vendant des produits dérivés d'espèces sauvages et du matériel de chasse. Une enquête plus approfondie des agences chinoises de lutte contre la fraude a révélé un circuit étendu de fabrication et de vente d'armes illégales impliquant 540 suspects dans 30 provinces du pays. Au total, les autorités ont confisqué 590 armes, 150 000 balles, 640 000 pièces détachées pour la fabrication d'armes et 940 kg de munitions¹⁰³.



Les criminels utilisent le commerce légal d'espèces sauvages pour faciliter leur trafic

Les liens avec le trafic de drogue

Les trafiquants d'espèces sauvages utilisent les mêmes itinéraires que les trafiquants de drogue, et différents crimes se mélangent souvent, les contrebandiers se diversifiant dans le trafic d'animaux pour masquer leur trafic de drogue, ce qui rend la lutte contre la fraude encore plus compliquée¹⁰⁴. Outre des cas de contrebande de drogue au milieu de cargaisons d'espèces sauvages, les paquets étant parfois cousus à l'intérieur du corps des animaux, on signale de plus en plus souvent des échanges directs de produits illicites dérivés d'espèces sauvages contre d'autres biens illicites tels que des drogues ou des armes. Les transactions de drogue contre des espèces sauvages font partie du blanchiment des revenus du trafic de drogue¹⁰⁵.

En 2010, un rapport du CRS citait plusieurs exemples de liens entre le trafic d'espèces sauvages et le trafic de drogue :

- ┌ Des membres de l'ancien cartel de Cali, en Colombie, et des trafiquants de drogue mexicains auraient introduit en fraude des cargaisons mélangées de drogue et de produits dérivés d'espèces sauvages aux États-Unis (signalement par l'ONU)¹⁰⁶.

- ┌ Le cartel de Medellin aurait été impliqué dans le commerce illicite d'oiseaux rares¹⁰⁷.

- ┌ Sur un total estimé à 400 circuits criminels de contrebande d'animaux, environ 40 % étaient également impliqués dans d'autres activités criminelles, en particulier le trafic de drogue (selon le RENCITAS, réseau brésilien contre le trafic d'animaux sauvages)¹⁰⁸.

- ┌ Des perroquets et des drogues ont été introduits en fraude ensemble depuis la Côte d'Ivoire vers Israël (signalement du Secrétariat CITES)¹⁰⁹.

En outre, l'EMCO d'Europol pour 2011 a montré que ceux qui prennent part au trafic de drogue à haut niveau au Brésil, en Colombie et au Mexique se sont forgé un rôle notable dans la fourniture illicite d'espèces sauvages sur les marchés des États-Unis et de l'UE¹¹⁰. En conséquence, certaines des méthodes de dissimulation mises au point pour le trafic de drogue sont désormais utilisées pour le trafic d'espèces menacées¹¹¹.

D'après une enquête menée en 2011 par le journal britan-

Rien ne dissuade vraiment les importateurs d'espèces sauvages illicites

Aux États-Unis, bien qu'il soit possible d'obtenir des condamnations à des amendes et des peines de prison dans les cas de contrebande importants, dans leur grande majorité les importateurs d'ivoire illicite s'en tirent en signant un formulaire d'abandon où ils acceptent la confiscation de l'objet du délit par les États-Unis¹²⁶.

En Europe, Europol a enquêté pendant au moins deux ans sur les liens entre un gang

irlandais et la contrebande de corne de rhinocéros après une vague de cambriolages lors desquels des cornes avaient été volées à des musées et des antiquaires européens¹²⁷. Malgré tout, en mars 2013, deux contrebandiers de cornes de rhinocéros ont été condamnés à seulement 500 € d'amende chacun en Irlande, pour avoir passé huit cornes en contrebande dont la valeur est estimée à 500 000 € sur le marché noir¹²⁸.

nique *The Independent*, on a vu en Afrique du Sud des triades chinoises échanger les matières premières de la méthamphétamine (« crystal meth », localement appelée « tik ») contre des ormeaux, un mollusque en danger très apprécié des gourmets asiatiques. Parce que la transaction est payée sous forme de drogue, elle est pratiquement indétectable¹¹².

Les liens avec le blanchiment d'argent

Au fur et à mesure que le crime organisé, les milices et les entités terroristes se sont impliqués dans le commerce illicite d'espèces sauvages, l'utilisation de mécanismes sophistiqués de blanchiment d'argent pour déplacer leurs bénéfices et protéger leurs organisations de la détection et des poursuites a également augmenté. La CITES a souligné « l'établissement et l'utilisation de sociétés fantômes ou "écran" pour distribuer et commercialiser les produits dérivés d'espèces sauvages » et a noté que « diverses formes de criminalité contre les espèces sauvages se prêtent bien aux activités de blanchiment d'argent, ce qui attire les groupes criminels organisés¹¹³.

Tom Cardamone, de l'ONG Global Financial Integrity, explique : « L'utilisation de sociétés-écrans anonymes, souvent empilées à travers de multiples juridictions, est l'un des outils les plus efficaces pour les blanchisseurs d'argent et les criminels organisés, en brouillant la piste de l'argent et en gênant les enquêtes de lutte contre la fraude. Elles [les sociétés-écrans] sont souvent utilisées non seulement par les trafiquants d'espèces sauvages, mais aussi par les terroristes américains et étrangers, les narco-trafiquants, les trafiquants d'armes, les fonctionnaires étrangers corrompus, les évadés fiscaux et les États voyous ainsi que d'autres criminels, pour blanchir sans peine leur argent¹¹⁴. »

Les liens à l'intérieur de la chaîne d'approvisionnement

Les bénéfices du commerce illicite d'espèces sauvages sur le marché noir sont énormes, avec une chaîne longue et complexe de contrebande qui implique de nombreux intermédiaires. Elle commence par les braconniers, fréquemment engagés par les

organisations criminelles pour capturer ou tuer les animaux des espèces visées. Typiquement, les braconniers peuvent passer de longues périodes dans la nature, ils sont équipés de véhicules et d'armes, et bien formés¹¹⁶. Une fois pris, les animaux ou les parties de leur corps sont transférés à des « mules », des personnes payées pour transporter les spécimens soit dans une valise, soit sur leur personne¹¹⁷.

Cependant, le braconnage n'est que le début d'une longue chaîne de criminalité qui part des forêts, traverse les villages et va jusqu'aux grandes villes, passe les frontières par voie de terre, d'air ou de mer jusqu'à la livraison finale aux marchés clandestins, aux revendeurs et aux consommateurs¹¹⁸. Les trafiquants sont reliés entre eux partout dans le monde aux fournisseurs d'animaux exotiques dans les pays en voie de développement, aux consommateurs dans les galeries d'art en vue, aux organisateurs de safaris qui guident les chasseurs en quête de trophées illicites, et aux réseaux internationaux d'exportateurs, de taxidermistes et de détaillants spécialisés dans les espèces sauvages¹¹⁹.

Tous les liens entre les maillons de cette chaîne, depuis les villages des régions riches en espèces sauvages jusqu'aux grandes villes où les consommateurs achètent les produits dérivés, légalement et illégalement, sont touchés par cette criminalité, et par la violence et les troubles qui vont souvent de pair.

Le commerce illicite d'espèces sauvages est une entreprise peu risquée pour les criminels

PAR RAPPORT AUX AUTRES ACTIVITÉS CRIMINELLES TRANS NATIONALES, le faible risque de détection, les sanctions relativement réduites et les conséquences minimales de la criminalité contre les espèces sauvages sont de véritables incitations à participer au commerce illicite d'espèces sauvages. Dans la plupart des pays,

les braconniers et les trafiquants n'encourent que de faibles amendes et quelques mois de prison s'ils se font prendre¹²⁰, alors que le trafic de drogue peut être puni de la peine de mort¹²¹.

Dans le cas de l'ivoire, très peu de grandes saisies sont effectivement suivies d'actions efficaces de lutte contre la fraude – enquêtes, arrestations, condamnations, et sanctions à l'effet dissuasif¹²². En janvier 2013, deux trafiquants d'ivoire ont été arrêtés dans le port de Libreville avec 18 défenses pesant au total 178 kg alors qu'ils embarquaient sur un navire à destination du Nigeria/Bénin. C'était la plus importante saisie d'ivoire réalisée au Gabon. Le navire impliqué est soupçonné d'avoir soutenu la contrebande d'ivoire de la même manière pendant dix ans. Les deux trafiquants arrêtés étaient des cadres de l'équipage, notamment un responsable gabonais de la filiale locale de la compagnie maritime. Un grand nombre d'ailerons de requins ont également été trouvés à bord. Pour ces crimes, la loi du Gabon prévoit seulement deux à six mois d'emprisonnement et des amendes comprises entre 200 et 20 000 \$US¹²³.

Le commerce d'espèces sauvages est considéré comme une entreprise peu risquée pour les criminels impliqués, en grande partie parce que le trafic d'espèces sauvages ne compte pas parmi les priorités de nombreuses agences de lutte contre la fraude. Un rapport du WWF et de TRAFFIC illustre cette situation par l'exemple de la corne de rhinocéros. Bien que la corne de rhinocéros soit aujourd'hui plus chère sur le marché noir que les diamants et la cocaïne, les braconniers condamnés par la juridiction de la province du Nord-Ouest en Afrique du Sud s'en tirent avec 14 000 \$ US d'amende¹²⁴, alors que le trafic de moins de 5 g de cocaïne est puni d'au moins cinq ans de prison¹²⁵.

Technologie et mondialisation

La technologie et la mondialisation évoluent sans cesse vers plus de sophistication, fournissant et facilitant les réseaux nécessaires pour déplacer les produits dérivés d'espèces sauvages depuis leur source jusqu'aux marchés internationaux.

Les défenseurs des animaux avertissent qu'Internet facilite le commerce illicite d'espèces sauvages à des niveaux inégaux et, pour de nombreuses espèces, représente désormais le principal élément de la menace qui pèse sur leur survie. En 2008, IFAW a identifié plus de 7 000 produits dérivés d'espèces sauvages menacées mis en vente sur des sites d'enchères en ligne, des forums et des sites de petites annonces¹²⁹. L'agence anglaise Environmental Investigation Agency a publié une déclaration sur son site Internet en mars 2013, précisant qu'elle avait découvert 10 000 annonces d'objets en ivoire et 1 400 de produits dérivés de baleines sur Google Shopping au Japon¹³⁰. Quant à Associated Press, l'agence précise que les produits en ivoire sont souvent vendus sous des noms de code tels que « os incombustible », « os de buffle » et « or blanc », par exemple¹³¹.

Une grande part du commerce d'espèces sauvages est actuellement gérée en ligne par des intermédiaires plus ou moins discrets¹³². Les criminels organisés utilisent les outils en ligne du « deep web » plus souvent associés à la grande criminalité financière, au trafic de drogue et à la pornographie infantile¹³³. De plus en plus, ils utilisent des sites inaccessibles aux moteurs de recherche et nécessitant des logiciels spécifiques pour y accéder, les communications rebondissant à travers un grand nombre d'ordinateurs pour conserver l'anonymat¹³⁴.

La mondialisation facilite également les liens entre le commerce illicite d'espèces sauvages et d'autres activités illicites. Par exemple, de plus en plus d'indices suggèrent que le braconnage augmente dans les zones riches en éléphants où des ouvriers chinois construisent des routes. En 2011, plus de 150 ressortissants chinois ont été arrêtés en Afrique pour contrebande d'ivoire¹³⁵. Des centaines de milliers d'ouvriers chinois sont employés à la construction de routes, dans les exploitations forestières, les mines et la prospection pétrolière dans tous les États de l'aire de répartition des éléphants. Un article paru dans *Vanity Fair* rapporte que 90 % des passagers arrêtés pour possession d'ivoire à l'aéroport international de Kenyatta, au Kenya, étaient des ressortissants chinois, et que la moitié du braconnage perpétré dans ce pays se produisait à moins de 30 km de l'un des cinq grands chantiers chinois de construction routière. Certains ouvriers peuvent rentrer au pays avec quelques kilos d'ivoire cachés dans leurs valises, ou bien sont recrutés comme porteurs pour d'autres situés plus haut sur l'échelle du crime¹³⁶.





Zoom sur l'ivoire d'éléphant

LES ELEPHANTS FONT PARTIE DES ANIMAUX TERRESTRES LES PLUS EMBLEMATIQUES ET MAJESTUEUX DE NOTRE PLANÈTE.

Ils sont aussi menacés par le crime organisé, qui alimente le marché noir en ivoire et autres produits dérivés¹³⁷. Toutes les 15 minutes en moyenne, un éléphant est tué illégalement en Afrique pour satisfaire cette demande insatiable en ivoire, en particulier en Asie^{138,139,140,141}. Ces dix dernières années, 11 000 éléphants de forêt ont été tués dans un seul parc, le parc national de Minkebe au Gabon¹⁴², faisant chuter la population totale de cette espèce de 62 % en une décennie¹⁴³. Ce taux d'abattage dépasse la natalité, une tendance qui, si elle n'est pas inversée, pourrait entraîner l'extinction des éléphants d'Afrique dans certaines régions d'ici quelques années¹⁴⁴.

D'après un rapport publié par la CITES et présenté lors de la 16e Conférence des Parties en mars 2013, la période 2009-2011 inclut trois des quatre pires années en matière de saisies d'ivoire dans le monde. Ces années successives de saisies record ne constituent pas un schéma précédemment observé par la CITES, et représentent un indice très inquiétant qui suggère que le commerce illicite d'ivoire d'éléphant continue à progresser à un rythme soutenu¹⁴⁵. La pire année en matière de saisies a été 2011, où presque 40 tonnes d'ivoire de contrebande ont été saisies, notamment avec le nombre record de 17 saisies de 800 kg ou plus (ce qui équivaut aux défenses de plus de 4 000 éléphants morts)¹⁴⁶. Une importante saisie de 6 tonnes réalisée par les douanes royales de Malaisie à Port Klang en décembre 2012 a constitué la plus grosse saisie enregistrée n'importe où dans le monde en une décennie et la troisième plus grosse saisie jamais effectuée¹⁴⁷. Avec la hausse de la demande en ivoire, des hordes de malfaiteurs lourdement armés tuent des troupeaux entiers d'un coup, ainsi que les personnes qui se mettent en travers de leur chemin¹⁴⁸.

La dernière analyse du programme ETIS de la CITES note également que la fréquence des saisies importantes d'ivoire a aussi augmenté, signe que la chaîne de l'ivoire illicite est très organisée¹⁴⁹. Les services de la lutte contre la fraude déclarent que le crime organisé a une mainmise de plus en plus active sur le marché noir de l'ivoire, car seule une machinerie criminelle bien huilée — avec l'aide de fonctionnaires corrompus — peut déplacer des centaines de kilos d'ivoire d'un bout à l'autre du monde dans une relative impunité. Selon le directeur d'ETIS, les contrebandiers sont « des organisations criminelles basées en Afrique, dirigées par l'Asie, qui s'adaptent largement aux interventions de lutte contre la fraude, en modifiant constamment

leurs itinéraires commerciaux et leurs modes opératoires¹⁵⁰ ».

Les autorités de la lutte contre la fraude en Afrique ont déclaré que lorsque l'ivoire arrive en ville depuis la brousse, de petits canots amènent les passagers des gros navires ancrés au large rendre visite aux « magnats » locaux, pour leur apporter de l'héroïne et des armes et repartir avec de l'ivoire. La drogue, les armes, le blanchiment d'argent et le commerce d'ivoire sont étroitement liés. Là où on trouve l'un, les autres sont présents¹⁵¹.

Massacres d'éléphants au Tchad, au Cameroun et en République centrafricaine

En mars 2013, des braconniers ont massacré 89 éléphants au Tchad, dont 35 femelles gestantes¹⁵². Les animaux ont été abattus près de la frontière entre le Tchad et le Cameroun, et leurs défenses arrachées. C'est le pire massacre d'éléphants depuis le début 2012, lorsque des braconniers venus du Tchad et du Soudan ont tué quelque 300-450 éléphants en quelques semaines dans le parc national de Bouba Ndjida au Cameroun¹⁵³. Lors du massacre au Tchad, les braconniers étaient à cheval et parlaient arabe¹⁵⁴. À l'heure où ce rapport est rédigé, des informations complémentaires sur cet incident étaient en cours de collecte, et plusieurs organisations internationales coopéraient avec INTERPOL pour attirer l'attention du monde sur ce massacre et pousser les gouvernements à agir^{155,156}.

Fin mars 2013, les ministres de la CEEAC, représentant les ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité, de l'Intégration régionale et de la Protection des espèces sauvages se sont retrouvés lors d'une réunion de crise au Cameroun pour adopter un plan d'urgence anti-braconnage baptisé PEXULAB, afin de protéger les éléphants des pays membres de la CEEAC¹⁵⁷. Sa mise en œuvre reste un défi à relever, en l'absence d'un soutien technique et financier important de la part des États donateurs et d'autres acteurs¹⁵⁸.

Quelques semaines avant le massacre du Tchad, 28 carcasses d'éléphants, dont des nouveau-nés, ont été découvertes privées de leurs défenses dans les parcs nationaux de Nki et Lobeke au Cameroun¹⁵⁹, ainsi que 15 carcasses sur quatre sites distincts en République centrafricaine¹⁶⁰. Tous ces incidents ont suivi de nombreux signalements d'une bande de plusieurs centaines de braconniers à cheval venus du Soudan, en train de traverser la RCA en direction du Cameroun et du Tchad. Bien que les gouvernements tchadien et camerounais aient réagi à cette alerte en envoyant des soldats et des forces aériennes patrouiller dans la région, personne n'a réussi à trouver ces bandes de braconniers et à les stopper. Sur la base des témoignages visuels, il semble que les braconniers se soient séparés en petits groupes et dispersés sur un large territoire où ils ont continué à chasser, prêts à d'autres attaques¹⁶¹.

Même des sites isolés inscrits au patrimoine mondial de

l'UNESCO et (jusqu'à récemment) relativement bien protégés sont la cible d'abattages massifs d'éléphants. En mai 2013, la CITES et l'UNESCO ont exprimé leur inquiétude face aux rapports sur la détérioration de la sécurité, l'augmentation du braconnage et l'abattage d'éléphants dans le parc national de Dzanga-Sanga, qui fait partie intégrante du site de Sangha Trinational, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et localisé au point de convergence entre le Cameroun, le Congo et la RCA^{162,163}. Une journée après le signalement de groupes lourdement armés qui venaient de pénétrer dans le parc en se dirigeant vers une grande clairière où les éléphants se réunissent, 26 carcasses ont été trouvées, leurs défenses arrachées¹⁶⁴. Les organisations de protection des espèces tiraient la sonnette d'alarme depuis des semaines, dénonçant la vente ouverte de viande d'éléphant sur les marchés locaux et sa disponibilité dans les villages voisins¹⁶⁵. La réserve de faune d'Okapi, en République démocratique du Congo, est un autre site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO qui a été la cible des braconniers d'éléphants l'an passé. En juin 2012, des rebelles maï maï, un gang local composé de braconniers et de mineurs clandestins, ont attaqué le siège de la réserve et le village adjacent, faisant 19 morts dont 6 habitants, et tuant 14 okapis (espèce rare et seul parent vivant de la girafe). Cette attaque sur la réserve venait en représailles de différentes interventions des rangers qui avaient perturbé les activités de braconnage et de minage dans la partie méridionale de la réserve^{166,167}.

Zoom sur la corne de rhinocéros

SUR LE MARCHÉ NOIR, LA CORNE DE RHINOCEROS ATTEINT UNE VALEUR EXORBITANTE, ACTUELLEMENT SUPÉRIEURE À CELLE DE L'OR. Alors que son commerce international est interdit, la corne de rhinocéros est très prisée en Asie, où l'on croit qu'elle soigne le cancer et d'autres maladies. Au Vietnam, on l'utilise de plus en plus comme une sorte de drogue douce, par ex. sous forme de « vin de rhinocéros », pour améliorer les performances sexuelles des hommes¹⁶⁸. La corne de rhinocéros est également utilisée au Moyen-Orient pour fabriquer des poignards d'ornement et de cérémonie.

En 2012, le nombre record de 668 rhinocéros ont été victimes du braconnage en Afrique du Sud, soit presque 50 % de plus qu'en 2011¹⁶⁹. En 2013, le bilan s'est encore aggravé, avec 201 rhinocéros tués rien que dans le parc national Kruger¹⁷⁰. Alors qu'on estime à 25 000 le nombre de rhinocéros vivant encore en liberté (dont 80 % en Afrique du Sud), « ces taux d'abattage illicite pourraient amener l'espèce à l'extinction au cours de la génération de nos enfants », a déclaré le Secrétaire général



de la CITES en 2012. En 2011, une sous-espèce de rhinocéros noir a été déclarée éteinte à l'état sauvage en Afrique occidentale, et le Vietnam a perdu son dernier rhinocéros de Java, tué par des braconniers¹⁷¹. Les rhinocéros blancs du Nord présents dans le parc national de la Garamba, au Congo, faisaient partie des derniers représentants de la sous-espèce en liberté, mais les rangers n'en ont vu aucun depuis cinq ans, alors que le pays a plongé dans le chaos et que les braconniers se sont installés dans le parc¹⁷². En avril 2013, les autorités de la faune sauvage du parc national du Limpopo, au Mozambique, ont signalé que les 15 derniers rhinocéros du pays avaient été massacrés par des braconniers, avec la complicité des gardes-chasse chargés de les protéger¹⁷³. Tom Milliken, spécialiste des rhinocéros pour TRAFFIC, a déclaré qu'« aujourd'hui, le braconnage des rhinocéros et le trafic de cornes sont à leur plus haut niveau depuis 20 ans, mettant en danger des années d'efforts de conservation, en particulier en Afrique. Il ne fait aucun doute que l'espèce affronte une grave crise¹⁷⁴. »

On pense que les cornes de rhinocéros sont échangées contre des armes par les groupes militants du nord-est de l'Inde qui travaillent avec des organisations de braconniers¹⁷⁵. Dans le parc national de Kaziranga, en Inde, le braconnage des rhinocéros a terriblement augmenté, et l'utilisation d'armes automatiques prouve l'implication des militants¹⁷⁶.

La ruée sur les cornes de rhinocéros s'est transformée en entreprise criminelle d'envergure mondiale, attirant des prostituées thaïlandaises, des gangsters irlandais, des diplomates vietnamiens, des scientifiques chinois, des vétérinaires, des pilotes

d'hélicoptère, des antiquaires et même une star américaine du rodéo qui a utilisé Facebook pour se procurer des cornes¹⁷⁷. En Afrique du Sud, la chasse au rhinocéros est légale pour l'obtention de trophées, ce qui crée un vide juridique dans lequel certains de ces criminels se sont engouffrés. Les chasseurs doivent accepter de conserver la corne fixée dans le trophée, de ne pas la vendre, et les quotas sont limités à un rhinocéros blanc par chasseur et par an. D'après les services sud-africains de la lutte contre la fraude, des chefs de gang en Thaïlande et au Laos ont décidé de maximiser le nombre de rhinocéros qu'ils pouvaient tuer, en embauchant des prostituées thaïlandaises déjà présentes dans le pays avec des passeports en règle pour obtenir des permis de chasse supplémentaires. Ces femmes étaient ensuite présentes lors des parties de chasse, mais quelqu'un d'autre — généralement un chasseur professionnel — appuyait sur la gâchette¹⁷⁸. Ce scénario de faux permis a été joué à maintes reprises, faisant de la chasse légale un moyen de blanchir des cornes illicites¹⁷⁹.

Le crime organisé participe également au vol et au commerce illicite de cornes volées. Europol a identifié un groupe organisé irlandais, réputé pour son usage de l'intimidation et de la violence au sein de l'Union européenne dans divers crimes tels que le trafic de drogue, les cambriolages, la commercialisation de contrefaçons et le blanchiment d'argent¹⁸⁰. Ce groupe s'est attaqué aux antiquaires, aux maisons d'enchères, aux galeries d'art, aux musées, aux collections privées et aux zoos pour commettre des vols et des cambriolages aggravés. Afin de vendre son butin, le groupe a profité des maisons internationales de ventes aux enchères au Royaume-Uni, en France, aux États-Unis, et en Chine. Hors de l'UE, ce groupe a sévi en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique du Sud, en Chine et en Australie¹⁸¹.

Autres espèces visées par le crime organisé

TIGRES : Les tigres sauvages, les plus grands de tous les félins, étaient autrefois 100 000 en Asie. Aujourd'hui, il en reste seulement 3 200 en liberté¹⁸². Outre les menaces liées à la disparition des habitats et aux conflits avec les humains, le tigre est principalement tué pour alimenter un marché noir d'organes, de fourrures et d'os. Ces parties de tigres sont très appréciées en médecine orientale, où on leur prête la capacité de guérir toutes sortes de maladies et de dysfonctionnements humains¹⁸³. En outre, le tigre est chassé pour le sport et les trophées. D'après un rapport de TRAFFIC, entre 2000 et 2012, 1 425 parties de tigres ont été saisies dans 13 pays de l'aire de répartition des félins. Pendant cette période, on a recensé 654 saisies de parties du corps

de tigres allant de la fourrure aux os, en passant par les dents, les griffes et les crânes. Environ 110 tigres chaque année — soit un peu plus de deux par semaine, en moyenne — ont été tués pour le commerce^{184,185}.

CAVIAR : Le marché du caviar a toujours encouragé des prix élevés, mais la disponibilité en baisse après des décennies de surexploitation et de pêche non réglementée a fait exploser le prix du caviar¹⁸⁶. Des organisations criminelles, notamment la « mafia du caviar », connue pour faire usage de la violence afin de protéger ses activités, règnent sur le commerce du caviar¹⁸⁷. En mer Caspienne et autour, des groupes organisés contrôlent la récolte, le commerce et la distribution internationale du caviar par tous les moyens nécessaires¹⁸⁸. D'après le FWS, des enquêtes menées sur le commerce de caviar aux États-Unis ont révélé que sept des dix grands importateurs de la côte Est importaient illégalement des millions de dollars de caviar chaque année¹⁸⁹.

PANGOLINS : Le pangolin est un fourmilier nocturne au corps recouvert d'écaillies. Convoité pour sa viande, sa peau (cuir de maroquinerie) et ses écaillies (ingrédient de médecine traditionnelle chinoise), le pangolin fait désormais partie des mammifères les plus menacés au monde¹⁹⁰. Les pangolins se vendent jusqu'à 1 000 \$ US pièce sur le marché noir en Asie¹⁹¹. En 2010, des rapports affirmaient qu'une organisation de trafiquants en Malaisie avait capturé 22 000 pangolins pour les vendre au marché noir¹⁹². Au Vietnam, on pense que 40 à 60 000 pangolins ont été pris par les trafiquants en 2011¹⁹³. En mai 2013, les douanes françaises ont saisi une cargaison à destination du Vietnam, qui contenait 50 kg d'écaillies de pangolin, ce qui représente jusqu'à 400 pangolins morts¹⁹⁴. Le commerce du pangolin est tellement rentable que les trafiquants organisés ont mis en place des usines de traitement où la viande est découpée et conditionnée, avant d'être expédiée par avion. Elle est alors très difficile à identifier¹⁹⁵.

SHAHTOOSH : Le shahtoosh, un tissu précieux fabriqué en laine d'antilope du Tibet ou chiru (espèce en danger), est devenu une monnaie d'échange courante parmi les gangs criminels et les groupes terroristes, par ex. les séparatistes cachemiris¹⁹⁶. Il est également un rouage essentiel d'une transaction complexe lors de laquelle des os de tigre sont introduits en fraude en Chine, où les contrebandiers sont payés en shahtoosh. On pense que ce commerce bilatéral cause la mort d'un tigre par jour en Inde¹⁹⁷.

GRANDS SINGES : Le commerce illicite de grands singes est de plus en plus associé au crime organisé, avec des réseaux sophistiqués qui transportent leur marchandise de contrebande en même temps que de la drogue, des armes, de l'argent blanchi et d'autres espèces sauvages illicites, d'après un rapport publié en 2013 par le groupe GRASP du PNUE. Par exemple, un contrebandier appréhendé au Cameroun début 2013 transportait un chimpanzé vivant coincé entre des sacs de marijuana¹⁹⁸.

OISEAUX EXOTIQUES : Le marché noir mondial des oiseaux exotiques pèse plusieurs milliards de dollars et a un grave impact sur les populations d'oiseaux en Amérique centrale et du Sud¹⁹⁹. D'après l'UICN, environ 100 des 350 espèces de perroquets de la planète sont désormais menacées d'extinction par la capture illicite à des fins commerciales et par la disparition des habitats²⁰⁰. En 2012, INTERPOL a mené l'opération Cage, contre le trafic transfrontalier croissant d'oiseaux sauvages ou élevés en captivité et d'œufs, et face à l'implication en hausse des réseaux criminels organisés pour leur transport entre l'Amérique latine et l'Europe. L'opération a abouti à la saisie de plus de 8 700 oiseaux et autres animaux, notamment reptiles, mammifères et insectes, et à l'arrestation de presque 4 000 personnes²⁰¹.

REPTILES : On recense 71 espèces de reptiles au bord de l'extinction²⁰². Le commerce illicite international de reptiles fait peser une grave menace sur des espèces telles que les tortues de mer, très appréciées comme animaux de compagnie²⁰³. Plusieurs affaires ont été très médiatisées dans ce domaine, par ex. deux saisies, à un mois d'intervalle, de centaines de tortues malgaches trouvées dans des bagages par les douaniers en Malaisie, avec l'arrestation et la condamnation d'un célèbre marchand d'espèces sauvages, Anson Wong, également en Malaisie^{204,205}. Les peaux de pythons et les reptiles vivants vendus comme animaux de compagnie sont également un sujet d'inquiétude et ont fait l'objet de vastes opérations d'INTERPOL et du FWS^{206,207}.



Le Gabon brûle de l'ivoire illicite pour lutter contre les braconniers

En 2012, le président gabonais Ali Bongo a mis le feu à un bûcher de cinq tonnes d'ivoire illicite, d'une valeur estimée à 9,3 millions de dollars (7,5 millions d'euros) dans le cadre d'une initiative contre le braconnage. Selon M. Bongo, « le Gabon prône la tolérance zéro envers la criminalité contre les espèces sauvages, et nous mettons

en place les institutions et les lois nécessaires pour nous assurer que cette politique s'applique. . . Nous ne voulons pas que nos enfants héritent d'une forêt déserte. C'est pour cela que nous ne pouvons pas permettre que ce trafic se poursuive²¹⁶. »

Une voie à suivre

L'attention mondiale des médias

Ces dernières années, un flux constant de rapports des médias et des gouvernements du monde entier a dévoilé les détails inquiétants du commerce illicite d'espèces sauvages. La violence associée au braconnage et les acteurs impliqués dans ce commerce, notamment diverses milices et des groupes rebelles, voire des unités militaires, incitent à un examen plus sérieux du problème.

Le *New York Times* a consacré une série de reportages au massacre en règle d'éléphants qui sévit en Afrique. Ces articles insistent sur la manière dont les braconniers font disparaître des dizaines de milliers d'éléphants chaque année, plus qu'à aucun autre moment au cours des vingt années précédentes, et sur la militarisation croissante du commerce illicite d'ivoire. Le parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo, est décrit comme « un champ de bataille, avec une course à l'armement déployée dans toute la savane. » La série d'articles du *New York Times* comprenait un diaporama de photos exposant la mort atroce de ces éléphants, certains d'entre eux présentant des mutilations sexuelles (organes génitaux ou mamelons découpés, peut-être pour la vente), un phénomène auquel les chercheurs déclarent n'avoir jamais été confrontés.

Le documentaire spécial « Battle for the Elephants » du National Geographic a été diffusé pour la première fois aux États-Unis sur la chaîne PBS en février 2013. Les téléspectateurs y accompagnent des reporters qui enquêtent sur les coulisses des réseaux criminels contrôlant l'offre et la demande en ivoire. Ce film s'appuie sur un article publié dans le numéro d'octobre 2012 du magazine *National Geographic* sous le titre « Blood Ivory », résultat de trois ans d'enquête²⁰⁸. Le blog du National Geographic « A Voice for Elephants » (<http://newswatch.nationalgeographic.com/blog/a-voice-for-elephants/>) est une ressource en ligne qui permet aux personnes intéressées de s'informer, de discuter et de se regrouper pour agir. Le monde souterrain du trafic d'ivoire a également été exploré en 2012 par le documentaire « Ivory Wars » de la série Panorama, diffusé sur la chaîne Discovery Channel.

Le journal britannique *The Independent* a mené une enquête

La boîte à outils de l'ICCCWC pour l'analyse de la criminalité contre la forêt et les espèces sauvages

El'ICCCWC regroupe le Secrétariat CITES, INTERPOL, l'UNODC, la Banque mondiale et l'OMD. Cette boîte à outils est principalement conçue pour aider les fonctionnaires des administrations de la faune sauvage et des forêts, des douanes et des autres agences de lutte contre la fraude concernées, ainsi que

les autorités judiciaires, à mener une analyse exhaustive des mesures existantes pour protéger et surveiller les produits dérivés d'espèces sauvages et des forêts, ainsi que leur capacité à réagir à l'exploitation illégale de ces ressources mais aussi à identifier les possibilités d'amélioration²¹⁹.

d'un mois sur l'ampleur croissante et l'impact du trafic d'espèces sauvages, en expliquant que ce commerce illicite, avec ses profits énormes et la violence à laquelle ses acteurs recourent si facilement, surpasse largement les ressources de lutte contre la fraude qui lui sont opposées. En outre, l'enquête a révélé que ces profits illicites sont une source importante de financement pour les groupes terroristes et les milices, y compris certains que l'on soupçonne de bénéficier du soutien d'al-Qaïda²⁰⁹. La série « The Sixth Extinction » mise en ligne par le Guardian en 2012 compile les articles d'actualité et fait le lien avec l'impact sur le commerce illicite d'espèces sauvages, entre autres problèmes de biodiversité et de protection des espèces²¹⁰.

Les gouvernements du monde entier ont également appelé à un renforcement des actions pour lutter contre le commerce illicite d'espèces sauvages en raison de son impact sur la sécurité globale. En septembre 2012, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, les États-Unis ont souligné dans une déclaration écrite « le mal causé par le braconnage et le trafic d'espèces sauvages aux efforts de conservation, de respect de la loi, de gouvernance et de développement économique²¹¹ ». Simultanément, la France a également insisté sur la gravité et les effets négatifs de la criminalité contre les espèces sauvages. « Le droit international présente des lacunes lorsqu'il est question de pillage des ressources naturelles, par exemple, ou de trafic de faune²¹². »

Les gouvernements appellent à l'action

Les gouvernements d'Afrique ont fait part au plus haut niveau de leurs inquiétudes concernant la criminalité contre les espèces sauvages. Lors de sa réunion de septembre 2012, la CMAE a affirmé dans sa décision officielle l'inquiétude de ces gouvernements face à « la prévalence alarmante du commerce illicite transfrontalier de faune et de flore sauvage, qui contribue à la destruction et à l'extinction des espèces, en particulier de l'éléphant d'Afrique, du rhinocéros et des grands singes d'Afrique ». La suite de cette décision appelait la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec ses autres partenaires internationaux, à convoquer une conférence internationale sur la lutte contre la criminalité envers les espèces sauvages, en vue d'améliorer la coopération dans les opérations de lutte contre la fraude ciblant la criminalité transfrontalière²¹³.

Lors d'une audition devant le Sénat américain en mai 2012, Julius Kipng'etich qui était alors directeur du Kenya Wildlife Service a révélé le lien qui existait entre la poussée du commerce illicite de produits dérivés d'espèces sauvages de grande valeur et les réseaux criminels transnationaux qui créent l'instabilité et financent les insurrections militantes. Ainsi qu'il l'a expliqué à l'audition, « l'ivoire tiré du braconnage emprunte les mêmes filières de transport que la drogue et les êtres humains victimes de la traite. On a établi un lien entre des organisations terroristes telles que les Shebabs et le braconnage au Kenya²¹⁴. »

Fin 2012, l'ambassadeur du Kenya aux États-Unis a demandé à Hillary Clinton, alors Secrétaire d'État, d'envoyer des marines américains pour tenter de contrer « l'audace toujours plus perverse des gangs de braconniers » qui déciment la faune sauvage du Kenya. « Le KWS a besoin d'une formation comme celle des marines, qui contribue à donner aux hommes le sens de l'initiative, l'esprit d'équipe et la cohésion, la confiance et la détermination²¹⁵. »

De nouveaux outils pour combattre les trafiquants d'espèces sauvages

Alors que le commerce illicite d'espèces sauvages est de plus en plus imbriqué avec d'autres activités criminelles et réseaux militants, la guerre contre le braconnage fait appel à de nouveaux outils. Lors de la Conférence des Parties à la CITES en 2013, les États ont accepté de rendre les tests ADN obligatoires en cas de grosses saisies d'ivoire. Avant la conférence, des chercheurs du monde entier avaient appelé la CITES à demander des examens médico-légaux sur l'ADN des défenses, que l'on peut utiliser pour identifier leur origine, afin d'orienter la lutte contre la fraude vers les hauts lieux du braconnage^{217,218}.

Étant l'un des pays les plus touchés par le trafic de faune sauvage, le Kenya teste également diverses nouvelles technologies pour capturer et juger les braconniers. Par exemple, il installe un système d'alarme pour prévenir les rangers par SMS en cas de braconnage. Les responsables du KWS espèrent que le système, connecté aux clôtures qui entourent les parcs et les sanctuaires de faune sauvage, permettra de réduire le braconnage de 90 %²²⁰. Le Kenya et l'Afrique du Sud ont également adopté une technologie de profilage ADN appelée index ADN

Opération Worthy

L'opération Worthy, organisée conjointement par INTERPOL et IFAW, a permis d'arrêter plus de 200 personnes et de saisir presque deux tonnes d'ivoire de contrebande, 20 kg de cornes de rhinocéros, des fourrures de lion, de léopard et de guépard, des peaux de crocodile et de python, des oiseaux exotiques vivants, des tortues et d'autres espèces protégées. Cette enquête qui a duré trois mois dans 14 pays d'Afrique orientale,

australe et occidentale a également permis de récupérer des armes à feu, notamment des AK-47, des G3 et des M16. Plus de 320 fonctionnaires de police, des douanes, de la protection de l'environnement, des services vétérinaires, de la sécurité des aéroports, des ministères du Tourisme de chaque pays et des autorités judiciaires nationales ont participé à l'opération Worthy. « À ce jour, c'est l'opération la plus étendue jamais coordonnée par INTERPOL contre le commerce illicite d'ivoire, [...] parce qu'elle s'est attaquée aux organisations criminelles qui

gagnent des millions de dollars en tuant la faune sauvage [...] par le meurtre, la corruption et le blanchiment d'argent », a déclaré David Higgins, responsable du programme d'INTERPOL contre le crime environnemental. « Les informations collectées [...] nous permettront d'identifier les liens entre les braconniers et les réseaux mondiaux qui mènent et facilitent la criminalité²³⁸. »

pour les rhinocéros ; ainsi, si une corne de rhinocéros est interceptée quelque part dans le monde, les agences de lutte contre la fraude peuvent déterminer son origine.²²¹

Un nouveau laboratoire judiciaire et génétique pour l'Afrique centrale et orientale, exploité par le KWS et partiellement financé par le gouvernement des États-Unis, permettra d'identifier l'espèce à laquelle appartient la viande de brousse suspecte et de collecter des preuves pour les tribunaux aux fins de poursuites. Ce laboratoire sera également en mesure d'assurer la traçabilité des trophées d'espèces sauvages, en particulier pour la corne de rhinocéros et l'ivoire d'éléphant^{222,223}

Les rhinocéros du conservatoire de Lewa, au Kenya, sont protégés au moyen d'une approche militaire, avec notamment une clôture électrifiée autour des presque 25 000 ha de savane, et dispositif de sécurité à 1 million de dollars US par an incluant rangers armés, pisteurs de nuit, maîtres-chiens et un hélicoptère²²⁴. Le Kenya est également déterminé à obtenir son premier drone destiné à empêcher les braconniers de tuer les sept derniers rhinocéros blancs du Nord et d'autres espèces menacées à Ol Pejeta, une réserve privée de 36 000 ha. L'avion, acheté à une société américaine, est équipé de caméras de surveillance reliées par satellite à un centre de commande pour surveiller les mouvements indésirables sur le territoire. Une autre société américaine va lancer le drone, baptisé « ranger volant », et fournir l'équipement de la salle de contrôle au sol²²⁵. La Tanzanie est également en train de prendre des mesures pour lutter contre la montée du braconnage des éléphants et des rhinocéros en déployant du personnel militaire et des drones équipés de caméras dans des opérations de lutte anti-braconnage²²⁶. Enfin, des ONG internationales apportent une assistance aux pays en voie de développement pour qu'ils adoptent les nouvelles technologies dans la guerre contre le braconnage, y compris l'usage de drones^{227,228}.

Cependant, comme l'a déclaré Garry Reid, secrétaire adjoint principal délégué à la défense pour les opérations spéciales, il existe des « problèmes d'absorption par les nations partenaires », c'est-à-dire le pourcentage de la charge de la lutte contre la fraude

que les sociétés et les armées locales peuvent endosser. Dans la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages, comme dans le cas de la lutte contre le crime et le terrorisme transnationaux, il ne suffit pas d'offrir ou de prêter aux pays émergents des systèmes de surveillance utilisant des véhicules aériens autonomes compliqués ou autres outils de haute technologie. Ces technologies peuvent être efficaces, mais Reid prévient qu'on ne peut pas « simplement distribuer un [équipement en] kit et dire au revoir ». Dès qu'une activité criminelle est détectée, la nation concernée doit avoir la volonté et la formation nécessaires pour l'enrayer, les experts défendant même « une présence continue de personnel des forces spéciales dans les régions isolées du monde²²⁹ ». Certains défenseurs de la protection animale ont également appelé à une implication accrue des soldats américains. En 2012, l'explorateur Michael Fay a évoqué l'ampleur de l'impact du braconnage sur les environnements économiques et la sécurité fragiles des régions en voie de développement : « avec le braconnage des éléphants [...] viennent la corruption, l'intimidation, [...] le trafic d'armes, la criminalité sous toutes ses formes. » Il note que sans l'aide de l'armée et des services de renseignements, les régions déstabilisées par les braconniers ne reviendront probablement pas à un état de gouvernance^{230,231}. Les pays développés qui fournissent du matériel militaire pour la lutte contre le braconnage doivent également apporter un soutien technique et financier continu aux pays partenaires afin qu'ils développent leurs propres capacités à s'attaquer efficacement au problème à long terme.

Une approche coordonnée de la lutte internationale contre la fraude entre agences chargées de la faune sauvage, douanes et polices

Étant donné la complexité des liens qui existent dans la chaîne d'approvisionnement du trafic d'espèces sauvages, le personnel anti-braconnage ne peut pas faire grand-chose pour briser ces

liens s'il agit seul. Il est crucial d'adopter une approche coordonnée entre les agences chargées de la faune sauvage, les douanes et la police, ainsi qu'au niveau local, national et international.

Plusieurs exemples démontrent clairement combien l'aide au partage d'informations transfrontalières permet d'obtenir d'excellents résultats dans la lutte contre la criminalité envers les espèces sauvages. INTERPOL a coordonné deux opérations internationales en 2010. L'opération Tram visait le commerce illicite de remèdes traditionnels contenant des produits dérivés d'espèces sauvages protégées. Elle a abouti à une série d'arrestations partout dans le monde, et à la saisie de milliers de remèdes illicites contenant ou vantant l'utilisation d'ingrédients tels que des parties de tigre, d'ours ou de rhinocéros, pour une valeur supérieure à 10 millions d'euros. Les autorités nationales de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages, la police, les douanes et des unités spécialisées de 18 pays sur les cinq continents ont travaillé ensemble pendant un mois pour cette opération²³².

L'OPERATION RAMP a eu lieu plus tard dans l'année, impliquant cette fois 51 pays et visant le commerce illicite de reptiles et d'amphibiens. Ces deux mois d'enquête ont abouti à des arrestations partout dans le monde, et à la saisie de milliers d'animaux et de produits valant plus de 25 millions d'euros. Là encore, les autorités nationales de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages, la police, les douanes et des unités spécialisées des pays participants ont mené des milliers de perquisitions et de fouilles, et saisi notamment de la maroquinerie, des armes illicites et des drogues. « Alors que les investigations se poursuivront bien après la fin de l'opération RAMP, celle-ci a montré ce que la communauté des services chargés de l'application de la loi peut atteindre en œuvrant de concert contre les malfaiteurs soupçonnés d'atteintes à l'environnement et leurs réseaux », a déclaré Bernd Rossbach, directeur de l'unité d'INTERPOL chargée de la lutte contre la criminalité spécialisée²³³.

L'OPERATION GAPIN (*Great Apes and Integrity, grands singes et intégrité*) de l'OMD a eu lieu pendant deux semaines en 2011, dans le but de sensibiliser les administrations des douanes de 14 pays d'Afrique et d'accroître leurs capacités de lutte contre la fraude et leur intégrité, afin de combattre le trafic de grands singes et autres espèces protégées. La Belgique, la Chine et la Thaïlande ont activement contribué à cette opération en effectuant d'importantes saisies. L'opération a permis au total plus de 100 saisies regroupant plus de 30 espèces sauvages protégées²³⁴.

L'OPERATION CRASH est une enquête permanente consacrée au trafic de rhinocéros, menée par l'unité des enquêtes spéciales du bureau de lutte contre la fraude du FWS. Cette opération a reçu l'assistance d'autres agences fédérales, nationales et locales de lutte contre la fraude, y compris le bureau d'enquêtes sur la sécurité intérieure du service américain de l'immigration et des contrôles douaniers (*Immigration and Customs Enforcement's Homeland Security Investigations*), ainsi que les autorités fiscales (*Internal Revenue Service, IRS*)²³⁵. Selon le FWS, elle a permis la saisie de 37 cornes et produits dérivés au cours des 18 mois écoulés depuis son lancement. L'opération a également permis de confisquer 1 million de dollars US en espèces aux organisations criminelles, ainsi que des lingots d'or pour la même valeur. L'an dernier, sept personnes ont été arrêtées²³⁶. « Les rhinocéros font partie du patrimoine de la planète, et chacun a intérêt à s'assurer qu'ils prospèrent en liberté », a déclaré le directeur du FWS, Dan Ashe. « Le fait que notre nation serve de base et de point de transbordement aux criminels qui cherchent à tirer profit de la mort de centaines de rhinocéros nous impose d'agir ici et maintenant pour les arrêter²³⁷. »

Ces exemples montrent que même si les criminels environnementaux peuvent traverser les frontières et faire preuve d'un haut niveau d'organisation, la communauté internationale de la lutte contre la fraude en est aussi capable dans ses efforts pour les appréhender.

Pour le département d'État américain, le commerce illicite d'espèces sauvages est un problème majeur de sécurité nationale

En 2012, Hillary Clinton (alors Secrétaire d'État des États-Unis) a suscité une attention publique sans précédent en déclarant que le commerce illicite d'espèces sauvages devait être combattu à tous les niveaux

de la communauté internationale. Elle a rappelé que les braconniers disposaient désormais d'hélicoptères, de moyens technologiques et d'armes automatiques, ce qui représente une menace pour l'humanité aussi bien que la faune sauvage. Hillary Clinton a qualifié le commerce illicite d'espèces sauvages de problème de sécurité nationale, de santé publique et de sécurité économique. De plus, elle a appelé le secteur du renseignement à évaluer l'impact du trafic d'espèces sauvages à grande échelle sur les intérêts américains en matière de sécurité. « Ces dernières années, le trafic d'espèces

sauvages est devenu plus organisé, plus lucratif, plus répandu et plus dangereux que jamais... Les communautés locales sont terrifiées. Les responsables locaux expliquent à leurs dirigeants nationaux qu'ils risquent de perdre le contrôle de larges pans de territoire face à ces gangs criminels. Lorsque les bandes de malfaiteurs peuvent aller et venir à leur guise, nous savons que cela contribue à créer des repaires sûrs pour d'autres menaces envers les personnes et les gouvernements²³⁹. »

Conclusion

La lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages doit être une priorité pour les gouvernements

LES MAFIAS, LES GROUPES D'INSURGES, LES MILICES BRUTALES ET LES UNITES MILITAIRES CORROMPUES FONT PARTIE DES PRINCIPAUX ACTEURS D'UN TRAFIC D'ESPECES SAUVAGES A GRANDE ECHELLE.

De problème localisé aux régions du monde où beaucoup d'habitants n'ont pas accès aux ressources de base, le commerce illicite d'espèces sauvages s'est transformé en une véritable industrie globale. C'est souvent parce que, pour les gouvernements, le commerce n'est considéré que comme un problème environnemental et non un problème de sécurité, et n'est pas prioritaire.

De nombreux experts des politiques commerciales en matière d'espèces sauvages et de lutte contre la fraude, partout dans le monde, s'accordent à dire qu'il faut d'urgence plus de ressources pour mieux comprendre et, en fin de compte, combattre le commerce illicite d'espèces sauvages, y compris les activités entreprises par les organisations criminelles transnationales. Les gouvernements et les organismes internationaux, même s'ils reconnaissent publiquement la possibilité de liens entre le commerce illicite d'espèces sauvages dans le monde et les problèmes de sécurité, y compris le terrorisme, doivent encore consacrer les ressources nécessaires pour comprendre la force de ces liens, déterminer quelles menaces ces liens peuvent représenter, ou élaborer des stratégies afin de faire face à ces menaces. La reclassification par l'ONU du trafic de bois et d'animaux en grave crime organisé est un pas en avant qui pourrait renforcer la volonté politique de s'opposer aux pics de braconnage.

Afin de s'opposer aux syndicats criminels qui contrôlent le commerce illicite d'espèces sauvages dans le monde, il est crucial que la communauté de la lutte contre la fraude ait accès à des informations qui lui permettront d'identifier à temps les tendances émergentes, de lutter contre les tendances actuelles, de planifier ses activités futures et de mettre en œuvre les meilleures techniques et technologies disponibles. Simultanément, une stratégie intégrée de lutte contre la fraude impliquant la police, les militaires, les juges et les douaniers est nécessaire. Cependant, les ressources consacrées à cet effet par la communauté mondiale sont insuffisantes par rapport à celles qui sont allouées à la lutte contre d'autres importantes industries illicites telles que les armes et la drogue au niveau international.

Malgré ses liens avec les organisations criminelles, son ampleur et son potentiel de nuisance aussi bien pour la biodiversité

mondiale que pour la santé et la sécurité publique, les cadres nationaux et internationaux ainsi que les sanctions prévues sont souvent manifestement insuffisants par rapport aux dispositions qui s'attaquent au commerce illicite de drogues et d'armes. L'efficacité des mesures visant à juguler le commerce illicite d'espèces sauvages ne devrait pas être évaluée au nombre de saisies et d'arrestations, mais aussi aux condamnations à des sanctions proportionnées et au démantèlement des réseaux commerciaux impliqués. Des sanctions plus lourdes, avec des amendes accrues et des peines de prison plus longues pour les cerveaux des chaînes de trafic, ainsi que des incitations à tirer la sonnette d'alarme, seraient positives. Les pays doivent suivre la piste de l'argent et mettre en œuvre des outils de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que des formations, pour rendre les risques de la criminalité contre les espèces sauvages plus importants que les bénéfices potentiels, en augmentant le coût de cette activité. Les hommes politiques, les juges, les procureurs et les agences de lutte contre la fraude doivent bâtir une volonté politique, organiser le soutien aux bureaux concernés et améliorer les services professionnels pour s'attaquer à la criminalité contre les espèces sauvages de telle manière que les punitions et les sanctions soient à l'échelle du coût que ce commerce illicite fait peser sur les communautés.

Jusqu'à présent, les principaux arguments de la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages se concentraient sur la ressource elle-même : protéger les espèces contre l'extinction, prévenir la propagation de maladies transmises par les animaux, stopper la cruauté envers les animaux, encourager le tourisme local, protéger la biodiversité, soutenir les économies et les moyens de subsistance en milieu rural. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, cependant, le commerce illicite d'espèces sauvages n'est plus seulement un problème de protection ou de bien-être des animaux. Il s'agit d'un problème de sécurité nationale et mondiale qu'il faut aborder en tant que tel.

Les recommandations d'IFAW

Les gouvernements, les institutions multilatérales, les OIG et les ONG devraient :

1. Élever la criminalité contre les espèces sauvages au même niveau que d'autres activités criminelles organisées d'ampleur internationale, telles que la traite d'êtres humains et le trafic de drogue, qui représentent des menaces importantes pour la sécurité et le développement mondial.
2. Renforcer les cadres politiques et législatifs, accroître les capacités de lutte contre la fraude et développer des systèmes judiciaires efficaces afin de mieux combattre la criminalité contre les espèces sauvages au niveau local, national et international.
3. Élaborer et mettre en œuvre à l'échelle régionale des stratégies et des réseaux de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages en les interconnectant par un mécanisme de coordination mondiale.
4. S'attaquer à la demande croissante et à la disponibilité des produits dérivés d'espèces sauvages par des initiatives ciblées de sensibilisation des consommateurs et de réduction de la demande dans les principaux états consommateurs.



Notes

NOTES RELATIVES AU RÉSUMÉ

- 1 Biron, Carey. 2013. UN recognises wildlife trafficking as « serious crime ». *IPS News*, 29 avril. Consulté le 14 mai. www.ipsnews.net/2013/04/u-n-recognises-wildlife-trafficking-as-serious-crime/
- 2 Haken, Jeremy. 2011. Transnational crime in the developing world. Washington, D.C. : Global Financial Security. Consulté le 15 avril 2013. <http://transcrime.gfintegrity.org/> Le rapport répartit le chiffre de 20 milliards de dollars US comme suit : commerce non déclaré et non réglementé des pêcheries : estimé entre 4,2 et 9,5 milliards de dollars US par an ; commerce illicite de bois : jusqu'à 7 milliards de dollars US par an ; trafic d'espèces sauvages (hors poisson et bois) : entre 7,8 et 10 milliards de dollars US par an.
- 3 Wyler, Liana & Pervaze A. Sheikh. 2010. International illegal trade in wildlife: Threats and U.S. policy. Washington, D.C. : Congressional Research Service, p. 5.
- 4 World Wildlife Fund. 2012. Lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages – Consultation avec les gouvernements. Washington, D.C. : World Wildlife Fund, p. 12.
- 5 Europol. 2011. EU organised crime threat assessment. Consulté le 12 mai 2013. www.europol.europa.eu/sites/default/files/publications/octa_2011_1.pdf
- 6 Gettleman, Jeffrey. 2012. Elephants dying in epic frenzy as ivory fuels wars and profits. *The New York Times*, September 3. Accessed April 5, 2013. www.nytimes.com/2012/09/04/world/africa/african-elephants-are-being-slaughtered-in-poaching-frenzy.html?pagewanted=all&_r=0
- 7 The Christian Science Monitor. 2013. South Africa rhinos: Poachers now take 20 rhinos per month. Consulté le 15 avril 2013. www.csmonitor.com/Science/2010/0926/South-Africa-rhinos-Poachers-now-take-20-rhinos-per-month/%28page%29/3
- 8 The Inquisitr. 2013. 158 rhinos killed this year in South Africa alone. 16 mars. Consulté le 19 mai. www.inquisitr.com/575492/158-rhinos-killed-this-year-in-south-africa-alone/#sCCKvsuFp4KfZ0Jh.99
- 9 Fox, Jan. 2013. Blood ivory: Is \$10bn-a-year trade fuelling civil conflict in Africa? *The East African*, 26 janvier. Consulté le 18 avril. www.theeast-african.co.ke/news/Is-USD10bn-a-year-trade-fuelling-civil-conflict-in-Africa/-/2558/1676142/-/item/1/-/esj3qyz/-/index.html
- 10 Bottollier-Depois, Amelie. 2013. Ruthless crime gangs driving global wildlife trade. *Phys.org*, 9 mars. Consulté le 18 avril. <http://phys.org/news/2013-03-ruthless-crime-gangs-global-wildlife.html>
- 11 Sommerville, Keith. 2013. The ivory wars: How poaching in Central Africa fuels the LRA and Janjaweed. *African Arguments Weblog*, 14 janvier. <http://africanarguments.org/2013/01/14/the-ivory-wars-how-poaching-in-central-africa-fuels-the-lra-and-janjaweed-%E2%80%93-by-keith-sommerville/>
- 12 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. *Ivory and Insecurity: The Global Implications of Poaching in Africa*. 112e Congrès, 2e session, 24 mai 2012. Déclaration de Tom Cardamone, directeur général de Global Financial Integrity.
- 13 Ibid.
- 14 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. *Ivory and Insecurity: The Global Implications of Poaching in Africa*. 112e Congrès, 2e session, 24 mai 2012. Déclaration de John Scanlon, Secrétaire général de la CITES.

- 15 Corwin, Jeff. 2012. Trafficking in tragedy: The toll of illegal wildlife trade. IIP Digital, 30 novembre. Consulté le 15 avril 2013. <http://iipdigital.usembassy.gov/st/english/publication/2012/11/20121116138811.html#axzz2KB1uMLLI> (NdT : version française : La traite des tragédies : le bilan du commerce illégal d'animaux sauvages. <http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/publication/2012/12/20121203139445.html#axzz2W16YmQ9T>)
- 16 Elegant, Simon. 2005. Eating disorder: China's appetite for exotic wildlife has spawned a thriving black market in Asia's endangered species. Will pangolin be eaten into extinction? *TIME.com*, 26 septembre. Consulté le 17 mai 2013. www.time.com/time/magazine/article/0,9171,501051003-1109398,00.html
- 17 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de John Scanlon.
- 18 Milliken, T., R. W. Burn, F. M. Underwood & L. Sangalakula. 2012. The Elephant Trade Information System (ETIS) and the illicit trade in ivory: A report to the 16th meeting of the Conference of the Parties to CITES (Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS), Rapport à la 16e session de la Conférence des Parties à la CITES). TRAFFIC International. Consulté le 2 avril 2013. <http://cites.org/eng/cop/16/doc/E-CoP16-53-02-02.pdf> (NdT : version française <http://cites.org/fra/cop/16/doc/F-CoP16-53-02-02.pdf>)
- 19 Dabany, Jean Rovys. 2013. « Poachers kill 11,000 Gabon elephants in under a decade. » (11.000 éléphants tués par les braconniers depuis 2004 au Gabon) Reuters, 6 février. Consulté le 12 mai. www.reuters.com/article/2013/02/06/us-gabon-elephants-idUSBRE9150HG20130206 (NdT : version française <http://fr.reuters.com/article/topNews/idFRPAE91504020130206>)
- 20 Naharnet. 2013. NGOs: C. Africa elephant population down 62% in 10 years, 27 avril. Consulté le 12 mai. www.naharnet.com/stories/en/81060
- 21 AWI Quarterly. 2013. Elephant slaughter escalates as illegal ivory market thrives. Hiver. Consulté le 2 avril. www.awionline.org/awi-quarterly/2013-winter/elephant-slaughter-escalates-illegal-ivory-market-thrives
- 22 Njeru, Gitonga. 2013. Kenya trials text message alerts in bid to curb poaching. *The Guardian*, 11 janvier. Consulté le 2 avril. www.guardian.co.uk/environment/2013/jan/11/kenya-text-message-alert-poaching
- 23 International Conservation Caucus Foundation. 2013. « Rhino poaching toll continues to grow ». 2 mai. Consulté le 12 mai. http://iccfoundation.us/index.php?option=com_content&view=article&id=480:rhino-poaching-toll-continues-to-grow&catid=72:2013&Itemid=373
- 24 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de John Scanlon.
- 25 Laing, Aislinn. 2013. Last rhinos in Mozambique killed by poachers. *The Telegraph*, 30 avril. Consulté le 12 mai. www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/mozambique/10028738/Last-rhinos-in-Mozambique-killed-by-poachers.html
- 26 Biswas, Ranjita. 2013. Poachers close in on last rhino retreat. *Inter-Press Service*, 21 avril. Consulté le 16 mai. www.ipsnews.net/2013/04/poachers-close-in-on-last-rhino-retreat/

NOTES RELATIVES AU RAPPORT

- 1 Biron, Carey. 2013. UN recognises wildlife trafficking as "serious crime." *IPS News*, 29 avril. Consulté le 14 mai. www.ipsnews.net/2013/04/u-n-recognises-wildlife-trafficking-as-serious-crime/

- 2 Haken, Jeremy. 2011. Transnational crime in the developing world. Washington, D.C. : Global Financial Security. Consulté le 15 avril 2013. <http://transcrime.gfintegrity.org/> Le rapport répartit le chiffre de 20 milliards de dollars US comme suit : commerce non déclaré et non réglementé des poissons : estimé entre 4,2 et 9,5 milliards de dollars US par an ; commerce illicite de bois : jusqu'à 7 milliards de dollars US par an ; trafic d'espèces sauvages (hors poisson et bois) : entre 7,8 et 10 milliards de dollars US par an.
- 3 Wyler, Liana & Pervaze A. Sheikh. 2010. International illegal trade in wildlife: Threats and U.S. policy. Washington, D.C. : Congressional Research Service, p. 5.
- 4 World Wildlife Fund. 2012. Lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages – Consultation avec les gouvernements. Washington, D.C. : World Wildlife Fund, p. 12.
- 5 Europol. 2011. EU organised crime threat assessment. Consulté le 12 mai 2013. www.europol.europa.eu/sites/default/files/publications/octa_2011_1.pdf
- 6 TRAFFIC, The Wildlife Trade Monitoring Network. 2013. Consulté le 15 avril 2013. www.traffic.org/trade/
- 7 Haken. 2011, p. 11.
- 8 Ahlenius, Hugo. 2008. The economy of legal wildlife trade. UNEP-GRID-Arendal [ressource électronique]. Consulté le 18 avril 2013. www.grida.no/graphicslib/detail/the-economy-of-legal-wildlife-trade_e1b8
- 9 U.S. House Committee on Natural Resources. Poaching American Security: Impacts of Illegal Wildlife Trade. 110e Congrès, 2e session, 5 mars 2008. Déclaration de Claudia McMurray, secrétaire adjointe au service Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, U.S. Department of State. Consulté le 10 mai 2013. <http://2001-2009.state.gov/g/oes/rs/rm/101794.htm>
- 10 Felbab-Brown, Vanda. 2011. The disappearing act: The illicit trade in wildlife in Asia. Washington, D.C.: Brookings Institution. Consulté le 10 mai 2013. www.brookings.edu/research/papers/2011/06/illegal-wildlife-trade-felbabbrown
- 11 Milliken, T., R. W. Burn, F. M. Underwood & L. Sangalakula. 2012. The Elephant Trade Information System (ETIS) and the illicit trade in ivory: A report to the 16th meeting of the Conference of the Parties to CITES (Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS), Rapport à la 16e session de la Conférence des Parties à la CITES). TRAFFIC International. Consulté le 2 avril 2013. <http://cites.org/eng/cop/16/doc/E-CoP16-53-02-02.pdf> (NdT : version française <http://cites.org/fra/cop/16/doc/F-CoP16-53-02-02.pdf>)
- 12 Fonds international pour la protection des animaux. 2011. Making a killing: A 2011 survey of ivory markets in China. (Le commerce meutrier : enquête 2011 sur les marchés de l'ivoire en Chine). Consulté le 10 mai 2013. www.ifaw.org/united-states/resource-centre/making-killing (NdT : version française www.ifaw.org/france/node/69986)
- 13 U.S. Department of State. 2012. Remarks at the partnership meeting on wildlife trafficking. Consulté le 2 avril 2013. www.state.gov/secretary/rm/2012/11/200294.htm
- 14 À titre de référence, INTERPOL applique une règle empirique selon laquelle les saisies de contrebande représentent 10 % de l'activité totale. De même, les responsables des douanes dans les pays industrialisés reconnaissent qu'un taux de saisie de 10 % est considéré comme bon pour les « produits généraux » de contrebande, ce qui inclut l'ivoire. (On enregistre des taux de réussite

- supérieurs dans l'interception de produits ciblés, par ex. les drogues et les armes, qui bénéficient d'équipes spécialisées disposant d'une formation ad hoc et d'équipements de détection high tech)
- 15 Analyse des données LEMIS fournies par le U.S. Department of the Interior, FWS, Office of Law Enforcement, en réponse à une demande d'IFAW, décembre 2012.
 - 16 Gerbrandy, Gerber-Jan. 2013. « Urgent action » needed in war against wildlife crime. Public Service Europe, 14 mars. Consulté le 10 mai. [www.publicserviceeurope.com/article/3160/urgent-action-needed-in-war-against-wildlife-crime](http://publicserviceeurope.com/article/3160/urgent-action-needed-in-war-against-wildlife-crime)
 - 17 Engler, M., & R. Parry-Jones. 2007. Opportunity or threat: The role of the European Union in global wildlife trade. Bruxelles : TRAFFIC Europe. Consulté le 10 mai 2013. <http://awsassets.panda.org/downloads/opportunityorthreat.pdf>
 - 18 Ibid.
 - 19 Agence France Presse. 2013. Kenya fines ivory smuggler less than a dollar a piece. 27 mars. Consulté le 18 avril. www.terradaily.com/reports/Kenya_fines_ivory_smuggler_less_than_a_dollar_a_piece_999.html
 - 20 CITES. 2011. Le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC). Consulté le 18 avril 2013. www.cites.org/fra/prog/iccwc.php
 - 21 Il n'existe aucune définition universelle du terrorisme. Pour le FBI, le terrorisme est « l'utilisation illégale de la force et de la violence contre des personnes ou des propriétés afin d'intimider ou de contraindre un gouvernement, la population civile ou une partie de celle-ci, dans le but d'atteindre des objectifs politiques ou sociaux ». (28 C.F.R. Section 0.85). Pour plus d'information, voir www.fbi.gov/stats-services/publications/terrorism-2002-2005
 - 22 INTERPOL. 2013. Site Internet sur la criminalité environnementale. Consulté le 5 avril. www.interpol.int/Crime-areas/Environmental-crime/Environnemental-crime (NdT : version française www.interpol.int/fr/Internet/Criminalite/Atteintes-a-l'environnement/Atteintes-a-l'environnement)
 - 23 CITES. 2010. CITES welcomes historic resolution adopted by INTERPOL's general assembly (La CITES salue l'adoption par l'Assemblée générale d'INTERPOL d'une résolution historique). Consulté le 5 avril. www.cites.org/eng/news/pr/2010/20101108_Interpol.shtml (NdT : version française www.cites.org/fra/news/pr/2010/20101108_interpol.shtml)
 - 24 U.S. Department of State, Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs. 2009. Against wildlife trafficking—Working together to end the illegal trade in wildlife (fact-sheet).
 - 25 UNODC. 2013. Transnational organized crime, environmental crime: Trafficking in wildlife and timber (Criminalité environnementale : le trafic d'espèces sauvages et de bois). Consulté le 5 avril. www.unodc.org/toc/en/crimes/environmental-crime.html (NdT : version française www.unodc.org/toc/fr/crimes/environmental-crime.html)
 - 26 CITES. 2011. CITES secretary-general welcomes resolution of the United Nations Commission on Crime Prevention and Criminal Justice on illicit trafficking in endangered species of wild fauna and flora (Le Secrétaire général de la CITES se félicite de la résolution adoptée par la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sur le trafic illicite des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Consulté le 5 avril 2013. www.cites.org/eng/news/sundry/2011/20110421_res_UNCCPCJ.php (NdT : version française www.cites.org/fra/news/sundry/2011/20110421_res_UNCCPCJ.shtml)
 - 27 Kiser, Margot. 2013. The economics of extinction: Africa's elephants and rhinos in danger. Newsweek, 29 janvier. Consulté à partir du site The Daily Beast le 2 avril 2013. www.thedailybeast.com/newsweek/2013/01/28/the-economics-of-extinction-africa-s-elephants-and-rhinos-in-danger.html
 - 28 Gettleman, Jeffrey. 2012. Elephants dying in epic frenzy as ivory fuels wars and profits. *The New York Times*, September 3. Accessed April 5, 2013. www.nytimes.com/2012/09/04/world/africa/african-elephants-are-being-slaughtered-in-poaching-frenzy.html?pagewanted=all&_r=0
 - 29 Hancock, Tom. 2013. Charging China demand drives deadly ivory trade. Phys.org, 26 février. Consulté le 18 avril. <http://phys.org/news/2013-02-china-demand-deadly-ivory.html>
 - 30 The Christian Science Monitor. 2013. South Africa rhinos: Poachers now take 20 rhinos per month. Consulté le 15 avril 2013. www.csmonitor.com/Science/2010/0926/South-Africa-rhinos-Poachers-now-take-20-rhinos-per-month/%28page%29/3
 - 31 The Inquisitr. 2013. 158 rhinos killed this year in South Africa alone. 16 mars. Consulté le 19 mai. www.inquisitr.com/575492/158-rhinos-killed-this-year-in-south-africa-alone/#sCCKvsuFp4KFz0Jh.99
 - 32 Fox, Jan. 2013. Blood ivory: Is \$10bn-a-year trade fuelling civil conflict in Africa? The East African, 26 janvier. Consulté le 18 avril. www.theeast-african.co.ke/news/Is-USD10bn-a-year-trade-fuelling-civil-conflict-in-Africa-/2558/1676142/-/item/1/-/esj3qyz/-/index.html
 - 33 Boettcher, Daniel. 2011. Western black rhino declared extinct. BBC News, 9 novembre. Consulté le 2 avril 2013. www.bbc.co.uk/news/science-environment-15663982
 - 34 Kiser, M. 2013.
 - 35 Gettleman, J. 2012.
 - 36 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. Ivory and Insecurity: The Global Implications of Poaching in Africa. 112e Congrès, 2e session, 24 mai 2012. Déclaration de John Scanlon, Secrétaire général de la CITES.
 - 37 Bottollier-Depois, Amélie. 2013. Ruthless crime gangs driving global wildlife trade. Phys.org, 9 mars. Consulté le 18 avril. <http://phys.org/news/2013-03-ruthless-crime-gangs-global-wildlife.html>
 - 38 The Thin Green Line Foundation. 2013. Consulté le 6 avril. www.thingreenline.org.au/
 - 39 Ibid.
 - 40 Ibid.
 - 41 Christo, Cyril. 2012. Will elephants still roam earth in 20 years? CNN Online. 15 juin. Consulté le 2 avril 2013. www.cnn.com/2012/06/15/world/africa/elephants-extinction-africa
 - 42 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Ivory and Insecurity: The Global Implications of Poaching in Africa. 112e Congrès, 2e session, 2 avril 2013. Déclaration du sénateur John F. Kerry. www.foreign.senate.gov/press/chair/release/kerry-statement_senate-foreign-relations-committee-hearing-on-ivory-and-insecurity-the-global-implications-of-poaching-in-africa
 - 43 Deeks, Payton. 2006. Of note: Wildlife trafficking in Southeast Asia. SAIS Review 26: 1, hiver-printemps 2006. Consulté le 6 avril 2013. <http://muse.jhu.edu/journals/sais/summary/v026/26.1deek.shtml>
 - 44 World Wildlife Fund. 2012, p. 3.
 - 45 Hickey, Valerie. 2013. The fight to end wildlife crime is a fight for humanity. Blog « Voices, Perspectives on Development » de la Banque mondiale, 11 mars. <http://blogs.worldbank.org/voices/Fight-to-End-Wildlife-Crime-Is-Fight-for-Humanity>
 - 46 One Health Initiative. 2013. « One Health Initiative will unite human and veterinary medicine. » Consulté le 17 mai 2013. [www.onehealthinitiative.com/](http://onehealthinitiative.com/)
 - 47 The World Bank. 2010. People, pathogens, and our planet. Washington, D.C. : The World Bank. Consulté le 17 mai 2013. http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/PPP_Web.pdf, p. 1 du rapport, p. 18 du pdf.
 - 48 U.S. House Committee on Natural Resources. 2008. Déclaration de Claudia McMurray.
 - 49 Corwin, Jeff. 2012. Trafficking in tragedy: The toll of illegal wildlife trade. IIP Digital, 30 novembre. Consulté le 15 avril 2013. <http://iipdigital.usembassy.gov/st/english/publication/2012/11/20121116138811.html#axzz2KB1uMLLI> (NdT : version française : La traite des tragédies : le bilan du commerce illégal d'animaux sauvages. <http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/publication/2012/12/20121203139445.html#axzz2Wl6YmQ9T>)
 - 50 Center for Strategic and International Studies. 2013. Transnational threats project. Consulté le 2 avril. <http://csis.org/program/transnational-threats-project>
 - 51 Fletcher, Pascal. 2008. « Interview—West Africa is crime, terrorism, "black hole"—UN Expert. » Reuters, 13 janvier. Consulté le 19 avril 2013. www.reuters.com/article/2008/01/13/idUSL13455450
 - 52 Sommerville, Keith. 2013. The ivory wars: How poaching in Central Africa fuels the LRA and Janjaweed. African Arguments Weblog, 14 janvier. <http://africanarguments.org/2013/01/14/the-ivory-wars-how-poaching-in-central-africa-fuels-the-lra-and-janjaweed-%E2%80%93-by-keith-sommerville/>
 - 53 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. Ivory and Insecurity: The Global Implications of Poaching in Africa. 112e Congrès, 2e session, 24 mai 2012. Déclaration de Tom Cardamone, directeur général de Global Financial Integrity.
 - 54 Ibid.
 - 55 Gettleman, J. 2012.
 - 56 Levy, A. & C. Scott-Clark. 2007. Poaching for Bin Laden. The Guardian, 4 mai. Consulté le 2 avril 2013. www.guardian.co.uk/world/2007/may/05/terrorism.animalwelfare
 - 57 Sommerville, K. 2013.
 - 58 Ibid.
 - 59 Wyler & Sheikh. 2010, p. 24-25.
 - 60 Sommerville, K. 2013.
 - 61 U.S. House of Representatives and U.S. Senate International Conservation Caucus. The Global Poaching Crisis. 112e Congrès, 2e session, 15 novembre 2012. Déclaration de Ian James Saunders, cofondateur du Tsavo Trust.
 - 62 Heather E. Eves, courriel à l'auteur, 11 avril 2013.
 - 63 Wyler & Sheikh. 2010, p. 18.
 - 64 Levy & Scott-Clark. 2007.
 - 65 Begley, Sharon. 2008. Endangered animals are the new blood diamonds as militias and warlords use poaching to fund death. Newsweek, 1er mars. Consulté à partir du site The Daily Beast le 2 avril 2013. www.thedailybeast.com/newsweek/2008/03/01/extinction-trade.html
 - 66 Hussain, Syed Zarir. 2008. Militants involved in rhino poaching at Kaziranga. Twocircles.net, 26 janvier. Consulté le 6 avril 2013. <http://twocircles.net/node/41302>
 - 67 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de Tom Cardamone.

- 68 Ibid.
- 69 GlobalSecurity.org. 2013. The Lord's Resistance Army (LRA). Consulté le 15 avril. www.globalsecurity.org/military/world/para/lra.htm
- 70 Cour pénale internationale. 2013. Background Note LRA —Lubanga. Consulté le 15 avril. www.icc-cpi.int/en_menus/icc/structure%20of%20the%20court/office%20of%20the%20prosecutor/background%20information%20on%20situations%20and%20cases/Pages/background%20note%20lra%20%20case%20lubanga.aspx
- 71 Blyth, Fiona. 2013. New approach needed to defeat Kony and the LRA. Global Observatory, 25 février. Consulté le 15 avril. <http://theglobalobservatory.org/analysis/421-new-approach-needed-to-defeat-kony-and-the-lra.html>
- 72 Sixty Minutes. 2013. Hunting the world's most wanted warlord; Joseph Kony. Diffusé le 14 avril. Consulté le 15 avril. www.cbsnews.com/8301-18560_162-57579412/hunting-the-worlds-most-wanted-warlord-joseph-kony/
- 73 LRA Crisis Tracker 2012 Annual Security Brief. 2013. Consulté le 15 avril, 2013. www.lracrisistracker.com/media/report/annual-security-brief-2012
- 74 WWF Global. 2013. Kony's LRA engaged in poaching and ivory trade. Publié le 4 février. Consulté le 15 avril. http://wwf.panda.org/wwf_news/?207485/Konys-LRA-engaged-in-poaching-and-ivory-trade
- 75 Gettleman, J. 2012.
- 76 Centre d'actualités de l'ONU. 2012. Head of UN-backed treaty welcomes Security Council call for action on LRA-related elephant poaching. 24 décembre. Consulté le 15 avril, 2013. www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=43843&Cr=lra&Cr1=UXKCYXR1UU
- 77 Overmeyer, Laura. 2013. « The case of Somalia—Pirates, warlords, and Islamists. » Qantara.de, 12 avril. Consulté le 20 avril. <http://en.qantara.de/Pirates-Warlords-and-Islamists/20927c23208i0p77/index.html>
- 78 Masters, Jonathan. 2013. Al-Shabaab. Council on Foreign Relations, 5 février. Consulté le 15 avril. www.cfr.org/somalia/al-shabaab/p18650
- 79 Knaup, Horand, & Jan Puhl. 2012. « Blood Ivory: Brutal elephant slaughter funds African conflicts. » Spiegel Online International, 13 septembre. Consulté le 15 avril 2013. www.spiegel.de/international/world/blood-ivory-brutal-elephant-slaughter-funds-african-conflicts-a-855237.html
- 80 Gettleman, J. 2012.
- 81 Shoutmatoff, Alex. 2011. Agony and ivory. Vanity Fair, août. Consulté le 2 avril 2013. www.vanityfair.com/culture/features/2011/08/elephants-201108
- 82 Commandement des États-Unis pour l'Afrique. 2011. « Posture Statement: U.S. Africa Command before the House Armed Services Committee. » Consulté le 10 avril, 2013. www.aficom.mil/Newsroom/Article/8199/posture-statement-us-africa-command-before-the-hou
- 83 Gold, Jennifer. 2007. UN warns Chad violence could replicate Rwanda genocide. Christian Today, 17 février. Consulté le 15 avril 2013. www.christiantoday.com/article/un_warns_chad_violence_could_replicate_rwanda_genocide/9584.htm
- 84 Gettleman, J. 2012.
- 85 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. Ivory and Insecurity: The Global Implications of Poaching in Africa. 112e Congrès, 2e session, 24 mai 2012. Déclaration de Iain Douglas-Hamilton, fondateur et PDG de Save the Elephants.
- 86 Begley, S. 2008.
- 87 Anthony, Lawrence. 2012. The Last Rhinos. Londres : Sidgwick & Jackson.
- 88 Begley, S. 2008.
- 89 *The Washington Post*. 2013. UN says elephant poaching may be linked to crime and terrorism, threaten central Africa peace. 21 mai. Consulté le 22 mai. www.washingtonpost.com/world/africa/un-says-ivory-poaching-may-be-linked-to-crime-and-terrorism-threaten-central-africa-peace/2013/05/21/c9ad00ae-c26f-11e2-9642-a56177f1cdf7_story.html
- 90 Ibid.
- 91 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de Tom Cardamone.
- 92 UNEP-GRID-Arendal. 2013. Elephants in the dust: the African elephant crisis [ressource électronique]. Édité par Christian Nellemann et al. Consulté le 2 avril 2013. www.grida.no/publications/rr/elephants/
- 93 Gettleman, J. 2012.
- 94 Somerville, K. 2013.
- 95 Gooch, Frederick. 2011. Shoot on Sight. Bloomington, IN: Xlibris Corporation.
- 96 Ibid.
- 97 Centre d'actualités de l'ONU. 2013. UN General Assembly approves global arms trade treaty. 2 avril. Consulté le 21 avril. www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=44539&Cr=arms+trade&Cr1=UXPC64XR1UU
- 98 Biron, Carey. 2013. UN dubs wildlife trafficking "serious crime." Al-Jazeera, 1er mai. Consulté le 12 mai. www.aljazeera.com/indepth/features/2013/04/201343011244650967.html
- 99 Federal Bureau of Investigation. Organized crime. Consulté le 2 avril, 2013. www.fbi.gov/about-us/investigate/organizedcrime/glossary
- 100 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de John Scanlon.
- 101 Sellar, John M. 2007. Organized illicit trafficking in wildlife. The Policy Chief, juin. Consulté le 2 avril 2013. www.policiechiefmagazine.org/magazine/index.cfm?fuseaction=display_arch&article_id=1203&issue_id=62007
- 102 Laurel Neme. 2013. The big business of animal trafficking. Consulté le 15 avril. www.laurelneme.com/index.php?option=com_content&view=article&id=43&Itemid=130
- 103 Yangzi Evening News. 2010. Big weapons gang cracked in Jiangsu Province according to police, 23 décembre.
- 104 Corwin, J. 2012.
- 105 Liddick, Donald. 2011. Crimes Against Nature: Illegal Industries and the Global Environment. Santa Barbara, Calif. : ABC-CLIO, LLC.
- 106 Wyler & Sheikh. [2010], p. 16. Extraits du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution du Conseil économique et sociale 2001/12 sur le trafic illicite d'espèces de flore et de faune sauvages protégées. Conseil économique et social de l'ONU, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 11e session, Vienne, Australie, 26 février 2002.
- 107 Ibid. [2010]. Avec également des extraits du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages protégées et l'accès illicite aux ressources génétiques. Conseil économique et social de l'ONU, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 12e session, Vienne, Australie, 4 mars 2003. Avec également des extraits de Kazmar, Jonathan. 2000. The International Illegal Plant and Wildlife Trade: Biological Suicide. U.C. Davis Journal of International Law and Policy 6:105 (hiver).
- 108 Wyler & Sheikh. 2010, p. 16. Extrait du premier rapport national sur le trafic d'animaux sauvages, RENCITAS, 2001, p. 53.
- 109 Wyler & Sheikh. 2010, pp. 19–20.
- 110 Europol. 2011.
- 111 Ibid.
- 112 Fison, Mary Rose. 2011. The £6bn trade in animal smuggling. The Independent. 6 mars. Consulté le 2 avril 2013. www.independent.co.uk/environment/nature/the-1636bn-trade-in-animal-smuggling-2233608.html
- 113 U.S. House Committee on Natural Resources. Poaching American Security: Impacts of Illegal Wildlife Trade. 110e Congrès, 2e session, 5 mars 2008. Déclaration de John M. Sellar, Secrétaire de la Convention des Nations Unies sur le commerce international des espèces menacées (CITES).
- 114 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de Tom Cardamone.
- 115 Elegant, Simon. 2005. Eating disorder: China's appetite for exotic wildlife has spawned a thriving black market in Asia's endangered species. Will pangolin be eaten into extinction? TIME.com, 26 septembre. Consulté le 17 mai 2013. www.time.com/time/magazine/article/0,9171,501051003-1109398,00.html
- 116 Fison, M. 2011.
- 117 Ibid.
- 118 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de Tom Cardamone.
- 119 Wyler & Sheikh. 2010, p. 7.
- 120 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de Tom Cardamone.
- 121 Ibid.
- 122 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de John Scanlon.
- 123 Bloody Ivory News. 2013. Traffickers arrested in Gabon's largest ivory seizure, 28 janvier. Consulté le 2 avril. www.bloodyivory.org/news/gabon-ivory-seizure-conservation-justice
- 124 World Wildlife Fund. 2012, p. 12.
- 125 Ibid.
- 126 The Humane Society of the United States. 2002. An Investigation of Ivory Markets in the United States. Washington, D.C. : The Humane Society of the United States.
- 127 Wildlifeextra.com. 2013. Irish connection to major rhino horn thefts and smuggling ring. Mars. Consulté le 12 mai. www.wildlifeextra.com/go/news/irish-rhino.html#cr
- 128 Judge, Ronan. 2013. €500 fine for €500,000 Rhino horn dealers. ClarePeople, 19 mars. Consulté le 2 avril. www.clarepeople.com/2013/03/19/e500-fine-for-e500000-rhino-horn-dealers/
- 129 Fonds international pour la protection des animaux. 2008. Killing with keystrokes (La mort à clavier). Consulté le 2 avril 2013. www.ifaw.org/united-states/node/900 (NdT : version française www.ifaw.org/france/ressources/la-mort-a-clavier-portant)
- 130 Environmental Investigation Agency. 2013. Google promotes online sales of elephant & whale products. Consulté le 2 avril. www.eia-international.org/google-promotes-online-sales-of-ivory-whale-products
- 131 Pitman, Todd. 2013. Online ivory trade threatens Africa's elephants. AP, 15 mars. Consulté à partir du site AJC.com le 2 avril. www.ajc.com/news/ap/crime/online-ivory-trade-threatens-african-elephants/nWhBS/
- 132 Freming, Nic. 2012. Illegal wildlife trading in Internet's deepest, darkest corners. The Guardian, 3 septembre. Consulté le 2 avril 2013. www.guardian.co.uk/environment/2012/sep/04/illegal-wildlife-trade-internet
- 133 Ibid.

- 134 Ibid.
- 135 Gettleman, J. 2012.
- 136 Shoutmatoff, A. 2011.
- 137 Parry, Wynne. 2011. Mob wipes out elephants, tigers, and rhinos. LiveScience, juillet 2011. Consulté le 2 avril 2013. www.livescience.com/15263-organized-crime-endangered-species-wild-life.html
- 138 Si les 38 tonnes de défenses saisies en 2011 représentaient 10 % de l'ivoire illicite en circulation, cela équivaut à un peu plus de 40 000 éléphants tués chaque année : un éléphant toutes les 15 minutes.
- 139 Gettleman, J. 2012.
- 140 Elephant Advocacy League. 2013. The ivory curse. Consulté le 12 mai. <http://elephantleague.org/the-ivory-curse/>
- 141 Safina, Carl. 2013. Op-Ed Contributor—Blood Ivory. The New York Times, 11 février. Consulté le 12 mai. www.nytimes.com/2013/02/12/opinion/global/blood-ivory.html?_r=0
- 142 Dabany, Jean Rovys. 2013. Poachers kill 11,000 Gabon elephants in under a decade (11.000 éléphants tués par les braconniers depuis 2004 au Gabon). Reuters, 6 février. Consulté le 12 mai. www.reuters.com/article/2013/02/06/us-gabon-elephants-idUSBRE9150HG20130206 (NdT : version française <http://fr.reuters.com/article/topNews/idFRPAE91504020130206>)
- 143 Naharnet. 2013. NGOs: C. Africa elephant population down 62% in 10 years, 27 avril. Consulté le 12 mai. www.naharnet.com/stories/en/81060
- 144 AWI Quarterly. 2013. Elephant slaughter escalates as illegal ivory market thrives. 2013. AWI Quarterly, hiver. Consulté le 2 avril. www.awionline.org/awi-quarterly/2013-winter/elephant-slaughter-escalates-illegal-ivory-market-thrives
- 145 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de John Scanlon.
- 146 Milliken, T., R. W. Burn, F. M. Underwood & L. Sangalaku. 2012.
- 147 Richard Thomas, TRAFFIC, correspondance par courriel avec IFAW, janvier 2013.
- 148 Corwin, J. 2012.
- 149 Groupe UICN/CSE de spécialistes de l'éléphant d'Afrique (AfESG). Rapport d'état prévisionnel 2013 sur l'éléphant d'Afrique. Consulté le 23 mai. www.elephantdatabase.org/preview_report/2013_africa/Loxodonta_africana/2012/Africa
- 150 Gettleman, Jeffrey. 2012. Citation de Tom Milliken, directeur du Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants de la CITES (ETIS)
- 151 Shoutmatoff, A. 2011.
- 152 Al-Jazeera. 2013. Poachers in Chad slaughter 89 elephants, 20 mars. Consulté le 16 mai. www.aljazeera.com/news/africa/2013/03/201332085244135472.html
- 153 CITES. 2012. CITES secretary-general expresses grave concern over reports of mass elephant killings in Cameroon (Le Secrétaire général de la CITES exprime sa vive inquiétude au sujet des massacres d'éléphants constatés au Cameroun). Consulté le 2 avril 2013. www.cites.org/eng/news/pr/2012/20120228_elephant_cameroon.php (NdT : version française www.cites.org/fr/news/pr/2012/20120228_elephant_cameroon.php)
- 154 Pys.org. 2013. Poachers massacre 89 elephants in Chad. 19 mars. Consulté le 16 mai. <http://phys.org/news/2013-03-poachers-massacre-elephants-chad.html>
- 155 Fonds international pour la protection des animaux. 2013. Killing spree slaughters 86 elephants in Chad, communiqué de presse, 18 mars.
- 156 Reuters. 2013. Chad: Poachers slaughter more Than 80 elephants. The New York Times Online, 19 mars. Consulté le 2 avril. www.nytimes.com/2013/03/20/world/africa/chad-poachers-slaughter-more-than-80-elephants.html?src=recg
- 157 International Institute for Sustainable Development. 2013. ECCAS countries adopt plan to protect elephants in Cameroon, Chad, and Central African Republic. 23 mars. Consulté le 12 mai. <http://biodiversity-liaison.org/news/eccas-countries-adopt-plan-to-protect-elephants-in-cameroon-chad-and-central-african-republic/>
- 158 Ibid.
- 159 CNN Online. 2013. Cameroon elephant slaughter latest in string of killings. 27 mars. Consulté le 2 avril. www.cnn.com/2013/03/26/world/africa/cameroon-elephant-poaching
- 160 Neme, Laurel. 2013. New promises follow elephant slaughter in Chad and Cameroon. A Voice for Elephants. The National Geographic Online. 27 mars. Consulté le 2 avril. <http://newswatch.nationalgeographic.com/2013/03/27/new-promises-follow-elephant-slaughter-in-chad-and-cameroon/>
- 161 Ibid.
- 162 CITES. 2013. CITES secretary-general calls for urgent action to protect elephants in the Dzanga-Sanga National Park from armed groups. Consulté le 11 mai. www.cites.org/eng/news/pr/2013/2013_elephant_dzanga_sanga.php
- 163 UNESCO. 2013. The director-general of UNESCO expresses deep concern at the rising violence in the Central African Republic, at the heart of the Sangha Trinational Site (La Directrice générale de l'UNESCO exprime sa vive inquiétude devant la montée des violences en République Centrafricaine, au cœur du site Tri National de la Sangha). Consulté le 11 mai. <http://whc.unesco.org/en/news/1006> (NdT : version française <http://whc.unesco.org/fr/actualites/1006>)
- 164 Neme, Laurel. 2013. Chaos and confusion following elephant poaching in a Central African World Heritage Site. A Voice for Elephants. The National Geographic Online. 13 mai. Consulté le 14 mai. <http://newswatch.nationalgeographic.com/2013/05/13/chaos-and-confusion-following-elephant-poaching-in-a-central-african-world-heritage-site/>
- 165 Johnston, Ian. 2013. Activists: Elephant meat sold openly amid "extensive" slaughter in Central African Republic. NBCNews.com, 26 avril. Consulté le 12 mai. http://worldnews.nbcnews.com/_news/2013/04/26/17929024-activists-elephant-meat-sold-openly-amid-extensive-slaughter-in-central-african-republic?lite
- 166 Okapi Conservation Project. 2012. Okapi conservation project, Epulu Update – 28 juin 2012. 28 juin. Consulté le 16 mai 2013. www.okapiconservation.org/news/okapi-conservation-project-epulu-update-june-28-2012/
- 167 Hausheer, Justine. 2012. Poacher's brutal attack on Okapi Wildlife Reserve leaves 19 dead. Audubonmagazine.org, 3 juillet. Consulté le 16 mai, 2013. <http://magblog.audubon.org/poacher%E2%80%99s-brutal-attack-okapi-wildlife-reserve-leaves-19-dead>
- 168 Global Environment Facility. 2013. CITES praises GEF for approving innovative rhino project. Consulté le 16 mai. www.thegef.org/gef/news/cites-praises-gef-approving-innovative-rhino-project
- 169 Njeru, Gitonga. 2013. Kenya trials text message alerts in bid to curb poaching. The Guardian, 11 janvier. Consulté le 2 avril. www.guardian.co.uk/environment/2013/jan/11/kenya-text-message-alert-poaching
- 170 International Conservation Caucus Foundation. 2013. Rhino poaching toll continues to grow. 2 mai. Consulté le 12 mai. http://iccfoundation.us/index.php?option=com_content&view=article&id=480:rhino-poaching-toll-continues-to-grow&catid=72:2013&Itemid=373
- 171 U.S. Senate Committee on Foreign Relations. 2012. Déclaration de John Scanlon.
- 172 Gettleman, J. 2012.
- 173 Laing, Aislinn. 2013. Last rhinos in Mozambique killed by poachers. The Telegraph, 30 avril. Consulté le 12 mai. www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/mozambique/10028738/Last-rhinos-in-Mozambique-killed-by-poachers.html
- 174 TRAFFIC. 2013. Rhinos in crisis—poaching and illegal trade reach highest levels in over 20 years. Consulté le 2 avril. www.traffic.org/home/2013/1/15/rhinos-in-crisis-poaching-and-illegal-trade-reach-highest-le.html
- 175 Biswas, Ranjita. 2013. Poachers close in on last rhino retreat. Inter-Press Service, 21 avril. Consulté le 16 mai. www.ipsnews.net/2013/04/poachers-close-in-on-last-rhino-retreat/
- 176 NDTV. 2012. Rhino poacher arrested in Assam, confesses to militants' involvement. 24 octobre. Consulté le 2 avril 2013. www.ndtv.com/article/india/rhino-poacher-arrested-in-assam-confesses-to-militants-involvement-283686?h_related_also_see
- 177 Gettleman, J. 2012.
- 178 International Herald Tribune, 2 janvier 2013.
- 179 Mead, Derek. 2013. Vietnam and South Africa have pledged to close a huge rhino loophole. Motherboard. Consulté le 19 mai. <http://motherboard.vice.com/blog/vietnam-and-south-africa-have-pledged-to-close-a-huge-rhino-loop-hole?ixzz2Tk8gLmL0>
- 180 Europol. 2013. Europol and Ireland identify organized crime group active in illegal trading of rhino horn. Consulté le 2 avril. www.europol.europa.eu/content/press/europol-and-ireland-identify-organised-crime-group-active-illegal-trading-rhino-horn-9
- 181 Ibid.
- 182 Wildlife Conservation Society. 2013. Tigers in peril. Consulté le 16 mai. www.wcs.org/tigers/
- 183 Tigers in Crisis. 2013. Consulté le 16 mai. www.tigersincrisis.com/trade_tigers.htm
- 184 TRAFFIC. 2013. New study reveals scale of persistent illegal tiger trade. Consulté le 2 avril. www.traffic.org/home/2013/3/7/new-study-reveals-scale-of-persistent-illegal-tiger-trade.html
- 185 Samsamak, Pongphon. 2013. World Bank urges action against tiger poaching. The Nation, 11 mars. Consulté le 2 avril. www.nationmultimedia.com/national/World-Bank-urges-action-against-tiger-poaching-30201665.html
- 186 Barnett, Anthony. 2003. London raids expose mafia caviar racket. The Guardian, 8 novembre. Consulté le 16 mai 2013. www.guardian.co.uk/uk/2003/nov/09/ukcrime.london
- 187 U.S. House Committee on Natural Resources. Poaching American Security: Impacts of Illegal Wildlife Trade. 110e Congrès, 2e session, 5 mars 2008. Déclaration de Peter Puschel, Directeur du programme sur le commerce illicite d'espèces sauvages d'IFAW. Consulté le 10 mai 2013. <http://2001-2009.state.gov/g/oes/ds/rm/101794.htm>
- 188 Cooper, Simon. 2003. The caviar kings. Seed Magazine. Consulté le 16 mai, 2013. http://seedmagazine.com/content/article/the_caviar_kings/
- 189 FWS, Office of Law Enforcement, Rapports annuels 2006–2010.

- 190 Save the Pangolins. 2013. Consulté le 16 mai, 2013. <http://savepangolins.org/conservation/>
- 191 Garric, Audrey. 2013. Pangolins under threat as black market trade grows. *The Guardian*, 12 mars. Consulté le 2 avril. www.guardian.co.uk/environment/2013/mar/12/endangered-pangolins-illegal-wildlife-tradeINTCMP=SRCH
- 192 Environment News Service. 2012. Pangolin traffickers across Southeast Asia busted. 3 septembre. Consulté le 16 mai, 2013. <http://ens-news.wire.com/2012/09/03/pangolin-traffickers-across-southeast-asia-busted/>
- 193 Garric, A. 2013.
- 194 FREELAND Foundation. 2013. French seizure confirms globalization of poaching operations, communiqué de presse, 1er mai 2013.
- 195 Campana, A., & J. Turner. 2009. *Animal Investigators: Solving Wildlife Crimes and Saving Endangered Species in Brazil and China*. Washington, D.C.: Woodrow Wilson International Center for Scholars.
- 196 Penman, Danny. 2007. Gunned down for fashion: The animal whose fur is worth more than gold. *mail Online*, 5 octobre. Consulté le 17 mai 2013. www.dailymail.co.uk/news/article-486022/Gunned-fashion-The-animal-fur-worth-gold.htmlixzz2TZXlvgtf
- 197 Steward, Alan. 2013. Illegal international wildlife trade as it affects the UK. *Wildlife Detective Weblog*, 3 mars. <http://wildlifedetective.wordpress.com/2013/03/03/illegal-international-wildlife-trade-as-it-affects-the-uk/>
- 198 Programme des Nations Unies pour l'environnement - Great Apes Survival Partnership (Partenariat pour la survie des grands singes). 2013. *Stolen apes: The illicit trade in chimpanzees, gorillas, bonobos, and orangutans*. Consulté le 2 avril. www.grida.no/publications/rr/apes/
- 199 Global Animal. 2012. International crackdown on illegal animal trade. Consulté le 16 mai 2013. www.globalanimal.org/2012/08/09/international-crackdown-on-illegal-animal-trade/79580/
- 200 Ibid.
- 201 INTERPOL. 2012. Thousands arrested in INTERPOL operation targeting illegal trade in birds. 25 juillet. Consulté le 16 mai 2013. www.interpol.int/News-and-media/News-media-releases/2012/PR059
- 202 BBC News. 2013. Threat to rare species. Consulté le 16 mai 2013. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/programmes/panorama/archive/1185917.stm>
- 203 TRAFFIC. 2010. Operation RAMP targets illegal reptile trade. Consulté le 16 mai 2013. www.traffic.org/home/2010/11/2/interpol-operation-ramp-targets-illegal-reptile-trade.html
- 204 Ibid.
- 205 U.S. Department of Justice. 2013. Operation Chameleon. Consulté le 16 mai 2013. www.justice.gov/enrd/3346.htm
- 206 Christy, Brian. 2010. The kingpin. *National Geographic*, janvier. Consulté le 16 mai 2013. <http://ngm.nationalgeographic.com/print/2010/01/asian-wildlife/christy-text>
- 207 INTERPOL. 2010. INTERPOL coordinated operation targeting illegal trade in endangered reptiles leads to arrests and seizures worldwide. 2 novembre. Consulté le 16 mai 2013. www.interpol.int/News-and-media/News-media-releases/2010/PR089
- 208 www.pbs.org/programs/battle-elephants/
- 209 Fison, M. 2011.
- 210 www.guardian.co.uk/environment/series/sixth-extinction
- 211 TRAFFIC. 2012. UN recognizes wildlife crime as threat to rule of law. 25 septembre. Consulté le 15 mai 2013. www.traffic.org/home/2012/9/25/un-recognizes-wildlife-crime-as-threat-to-rule-of-law.html
- 212 www.franceonu.org/la-france-a-l-onu/espace-pres-se/interventions-en-seance-publique/assemblee-generale/article/24-septembre-2012-assemblee
- 213 UNEP-AMCEN. 2013. Consulté le 12 mai. www.unep.org/roa/amcen/Amcen_Events/14th_Session/
- 214 Horn Portal. 2013. Poachers funding Al-Shabaab, reveals KWS. *Horn Portal*. Consulté le 15 mai 2013. <http://horn.so/poachers-funding-al-shaabaab-reveals-kws>
- 215 Mwakilishi. 2012. Kenyan envoy requests U.S. help to fight poaching. 11 octobre. Consulté le 14 mai 2013. www.mwakilishi.com/content/articles/2012/11/10/kenyan-envoy-requests-us-help-to-fight-poaching.html
- 216 BBC News Africa. 2012. Gabon torches illegal ivory in fight against poachers. 27 juin. Consulté le 12 mai 2013. www.bbc.co.uk/news/world-africa-18614260
- 217 Cressey, Daniel. 2013. Wildlife trade meeting endorses DNA testing of seized ivory. *Nature*, 14 mars. Consulté le 2 avril. www.nature.com/news/wildlife-trade-meeting-endorses-dna-testing-of-seized-ivory-1.12612
- 218 National Public Radio. 2013. The surge in African elephant slaughter. *On Point with Tom Ashbrook*. NPR. WBUR, Boston. 20 mars. Radio.
- 219 CITES. 2011. Le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC). avril. Consulté le 12 mai 2013. www.cites.org/fra/prog/iccwc.php
- 220 Nation. 2013. War against poaching goes hi-tech. 15 janvier. Consulté le 15 avril. www.nation.co.ke/News/War-against-poaching-goes-hi-tech/-/1056/1665626/-/3i82bnz/-/index.html
- 221 Ibid.
- 222 Kenya Wildlife Service. Fact Sheet. Consulté le 7 avril 2013. www.kws.org/export/sites/kws/info/promotions/download/labatory.pdf
- 223 Kenya Wildlife Service. 2012. U.S. government pledge support for KWS anti-poaching operations. Consulté le 8 avril. www.kws.org/info/news/2012/9USupport2012.html
- 224 National Public Radio. 2013. The enemy insider: Rhino's protectors sometimes aid poachers. All Things Considered, NPR. Washington, D.C., 14 mai. Radio.
- 225 Kariuki, James. 2012. Drone enters the war against rhino poachers. *Nation*, 23 janvier. Consulté le 8 avril 2013. www.nation.co.ke/News/Drone-enters-the-war-against-poachers/-/1056/1672656/-/11rq9kl/-/index.html
- 226 Balile, Deodatus. 2013. Tanzania to deploy army, drones in anti-poaching campaign. *Sabahi Online*, 6 mai. Consulté le 14 mai. http://sabahionline.com/en_GB/articles/hoa/articles/features/2013/05/06/feature-02
- 227 Vaughan, Adam. 2013. WWF plans to use drones to protect wildlife. *The Guardian*, 7 février. Consulté le 14 mai. www.guardian.co.uk/environment/2013/feb/07/wwf-wildlife-drones-illegal-trade
- 228 Wild, Sarah. 2013. Drones now part of anti-poaching arsenal. *BDLive*, February 8. Consulté le 14 mai. www.bdlive.co.za/national/science/2013/02/08drones-now-part-of-antipoaching-arsenal
- 229 Erwin, S., S. Magnuson, D. Parsons, & Y. Tadjdeh. 2012. Top five threats to national security in the coming decade. *National Defense Magazine*, novembre. Consulté le 8 avril 2013. www.nationaldefensemagazine.org/archive/2012/November/Pages/TopFiveThreatstoNationalSecurityintheComingDecade.aspx
- 230 U.S. House of Representatives & U.S. Senate International Conservation Caucus. *The Global Poaching Crisis*. 112e Congrès, 2e session, 15 novembre 2012. Déclaration de Michael Fay, spécialiste de la conservation, Wildlife Conservation Society, et explorateur en résidence, National Geographic Society).
- 231 International Conservation Caucus Foundation. 2012. *Audition du U.S. Congressional International Conservation Caucus*. Consulté le 15 avril 2013. http://iccfoundation.us/index.php?option=com_content&view=article&id=447&Itemid=369
- 232 INTERPOL. 2010. INTERPOL coordinated operation targets illegal trade in wildlife medical products, media release, 5 mars. Consulté le 2 avril 2013. www.interpol.int/layout/set/print/News-and-media/News-media-releases/2010/PR014
- 233 INTERPOL. 2010. INTERPOL coordinated operation targeting illegal trade in endangered reptiles leads to arrests and seizures worldwide. Communiqué de presse, 2 novembre. Consulté le 2 avril 2013. www.interpol.int/layout/set/print/News-and-media/News-media-releases/2010/PR089
- 234 Organisation mondiale des douanes. 2011. Réunion de debriefing de l'opération GAPIN. 1-2 mars. Consulté le 2 avril 2013. www.wcoomd.org/en/media/newsroom/2011/march/debriefing-meeting-for-operation-gapin.aspx
- 235 U.S. Department of Justice. 2012. « Operation Crash » targets trafficking of endangered rhino horns. Consulté le 2 avril 2013. www.justice.gov/usao/cac/Pressroom/2012/030.html
- 236 Fears, Darryl. 2013. Inspectors catch wildlife smugglers but fear the sequester's bite. *The Washington Post*, 10 mars. Consulté le 8 avril. www.washingtonpost.com/national/health-science/inspectors-catch-wildlife-smugglers-but-fear-the-sequesters-bite/2013/03/10/57e0f956-80ef-11e2-a350-49866af584_print.html
- 237 U.S. Fish and Wildlife Service. 2012. Service "crashes" down on suspected rhino horn trafficking. Consulté le 2 avril 2013. www.fws.gov/home/feature/2012/servicecrashesrhinotrafficking1.html
- 238 INTERPOL. 2012. INTERPOL's largest operation combating illegal ivory trafficking targets criminal syndicates, communiqué de presse, 19 juin. Consulté le 2 avril 2013. www.interpol.int/News-and-media/News-media-releases/2012/PR049
- 239 U.S. Department of State. 2012.

WWW.IFAW.ORG



FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

SIÈGE SOCIAL INTERNATIONAL

290 Summer Street
Yarmouth Port, Massachusetts 02675
USA

Tél. : +1 (508) 744 2000
Fax : +1 (508) 744 2099
Email : info@ifaw.org

BUREAU EN FRANCE

4 rue Edouard Mignot
51100 Reims
France

Tél. : +33 (0)3 26 48 05 48
Fax : +33 (0)3 26 48 14 35
Email : info-fr@ifaw.org

NOS BUREAUX :	Chine	Japon
Afrique du Sud	Émirats Arabes Unis	Kenya
Allemagne	États-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Australie	France	Royaume-Uni
Belgique	Inde	Russie
Canada		

MISSION : IFAW protège et sauve des animaux dans le monde entier

COPYRIGHT © 2013 Fonds international pour la protection des animaux, S.A.

ISBN-13: 978-1-939464-03-3

www.ifaw.org

AUTEURS : Marina Ratchford, Beth Allgood, Paul Todd

REMERCIEMENTS : Kelvin Alie, Cynthia Carson, Jeffrey Flocken, Grace Ge Gabriel, Ian Robinson, Christina Russo, Satyen Sinha, Celine Sissler-Bienvenu

TRADUCTION DE LA VERSION FRANÇAISE: Marie-Céline Georg

ÉDITEURS : Pauline Cazenave, Julie Landry, Céline Sissler-Bienvenu

CONCEPTION : Marc Alain Meadows, Meadows Design Office, Inc., Washington, DC

PHOTOS: couverture © IFAW/D. Willetts; page 4 © IFAW/WTI; page 5 © IFAW/D. Willetts; page 6 © IFAW;
page 15 © IFAW/D. Willetts; page 17 © IFAW/N. Grosse-Woodley; page 18 © IFAW/D. Willetts;
page 20 © REUTERS/Bobby Yip; page 22 © IFAW/J. Hrusa; page 27 © IFAW/U. Golman/www.urigolman.com

® IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ